

**PROCÈS-VERBAL
DE PLÉNUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 29 SEPTEMBRE 2020 19H00 – SION**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020.	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2020.	3
III- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement "Pôle musical" à Sion, en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie".	4
IV- Réponse de la Municipalité au postulat "Réaménagement des cours de récréation du centre-ville".	9
V- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnée pédestre de la commune de Sion".	11
VI- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour de vraies pistes cyclables à Sion".	12
VII- Développement et vote du postulat interpartis "Visant à favoriser un abaissement à 30 km/h entre 22h.00 et 6h.00 du matin sur certains tronçons du territoire communal".	14
VIII- Développement et vote du postulat des Verts et de l'AdG "Pour un plan d'action climat au niveau communal".	18
IX- Développement de l'interpellation des Verts "Pollution lumineuse".	23
X- PRVC : rapport du délégué du Conseil général M. le Conseiller Jérôme Tavernier.	28
XI- Informations de la Municipalité.	28
XII- Divers	35

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 9 septembre dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée travail. Je dois excuser les absences des conseillères et conseillers généraux : Madame Johanne Guex, Madame Caterina Jacquod et Monsieur Christophe Sierro.

Nous voilà dans la dernière ligne droite avant la fin de cette législature. Je vous rappelle les consignes de la soirée : masque obligatoire pour vos déplacements et si la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée. Toutes les prises de parole de cette soirée se feront depuis vos places respectives. Vos déplacements dans les travées se feront avec le masque. Si vous devez quitter votre place pour une raison quelconque, à votre retour, je vous prie de vous rasseoir à vos places initiales car nous garderons pendant 3 semaines le plan de cette salle. Si vous ne pouvez pas respecter la distance de 1,5 m, je vous prie de garder vos masques. Ce soir, nous accueillons une nouvelle conseillère générale dans notre assemblée. Je vous présente, Madame Maryline Andrey-Berclaz, pour le groupe AdG. Elle a été élue conseillère générale en séance du Conseil municipal, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Elle remplace Monsieur Bastian Collet, démissionnaire. Madame Maryline Andrey-Berclaz, soyez la bienvenue dans ce parlement.

Je prie le groupe AdG de nous communiquer le nom de la conseillère ou du conseiller qui siégera dans la CEU pour remplacer Monsieur Bastian Collet. Il nous reste exactement 93 jours avant la fin de cette législature et je vous les promets intenses avec une première échéance pour certains d'entre nous le 18 octobre, puis le 15 novembre pour d'autres. L'étude du budget se rajoute à ces dates, ainsi que nos plénums du 17 novembre, du 14 et du 15 décembre. En plus de tout cela, il y aura les séances de groupe et vos vies de tous les jours. Je vous souhaite donc à toutes et à tous force et courage.

Je vous ai demandé de réserver la date du 2 décembre 2020. Nous avons prévu une sortie le 8 décembre pour la fin de la législature. Avec toutes les mesures sanitaires que nous devons mettre en place, le bureau du Conseil général a décidé d'annuler cette sortie et d'organiser un souper le mercredi 2 décembre. Je vous ferai parvenir les informations nécessaires par mail ces prochains jours.

L'introduction étant terminée, nous pouvons passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. Le bureau n'a pas reçu de modification. Je vais vous faire la lecture de l'ordre du jour.

Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020

Point 2 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2020

Point 3 : examen et vote du message de la Municipalité concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement – Pôle musical - à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie".

Point 4 : réponse de la Municipalité au postulat "Réaménagement des cours de récréation du centre-ville".

Point 5 : réponse de la Municipalité au postulat "Pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnée pédestre de la commune de Sion".

Point 6 : réponse de la Municipalité au postulat "Pour de vraies pistes cyclables à Sion".

Point 7 : développement et vote du postulat interpartis "Visant à favoriser un abaissement à 30 km/h entre 22 heures et 6 heures du matin sur certains tronçons du territoire communal".

Point 8 : développement et vote du postulat des Verts et de l'AdG "Pour un plan d'action climat au niveau communal".

Point 9 : développement de l'interpellation des Verts "Pollution lumineuse".

Point 10 : PRVC : rapport du délégué du Conseil général à la PRVC, Monsieur le conseiller Jérôme Tavernier

Point 11 : informations de la Municipalité

Point 12 : divers. a) questions écrites – b) divers.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés en date du 18 septembre 2020.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Ce n'est pas le cas, je sou mets donc le procès-verbal à votre approbation.

Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, en cas de refus, touche rouge et abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 non, 0 abstention.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2020.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Ce n'est pas le cas, je sou mets donc le procès-verbal à votre approbation.

Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, en cas de refus, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

Un grand merci à Monsieur Jean-Charles Léger et à Madame Christine Bourban Carthoblaz pour leur travail à la rédaction et à la relecture de ces 2 procès-verbaux. Je ne sais pas comment ils vont passer leurs soirées et leurs week-end l'année prochaine, car ce travail représente plus de 7 heures de plénum à réécouter et à mettre en forme. Ils vont certainement s'ennuyer.

III- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement "Pôle musical" à Sion, en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC Ce message reçu en date du 7 août 2020 a été étudié par la commission de gestion et par la commission sociale et culturelle. Les rapporteurs s'exprimeront depuis leur place afin d'éviter les déplacements.

Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole pour votre commission jusqu'à l'entrée en matière.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion au Conseil général relatif au message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement - Pôle musical - à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie", selon la demande du Conseil municipal du 6 août 2020.

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, la commission s'est réunie à 2 reprises, soit le 26 août et le 8 septembre 2020. La séance du 26 août a été consacrée à la visite du site actuel de la HES, où la commission a été reçue par Madame Carole Schmid, Messieurs Sébastien Gattlen, Jean-Paul Chabbey et David La Sala, ainsi que par des représentants des bureaux d'architecture en charge du dossier.

La séance du 8 septembre a permis d'examiner la demande de crédit d'engagement et de finaliser son rapport.

Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 2 reprises pour l'analyse du message du Conseil municipal au Conseil général.

La commission a effectué une visite des locaux de la HES-SO Valais/Wallis en présence de Madame Carole Schmid, conseillère municipale, Monsieur Sébastien Gattlen, conseiller municipal, Monsieur Jean-Paul Chabbey, architecte de la ville et Monsieur David La Sala, délégué culturel, des architectes responsables.

Entrée en matière : le message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit La Sitterie" a été examiné en détail par la commission sociale et culturelle sous l'angle social et culturel. La commission, à l'unanimité de ses 9 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Je n'ai pas de prise de parole, nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, en cas de refus, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Présentation et discussions : le projet d'un pôle musical regroupé sur un seul site s'appuie sur la volonté conjointe des écoles de musique sédunoises de développer des synergies. Le projet va ainsi regrouper en un même lieu les 5 entités actuellement actives sur le territoire, soit l'HEMU, le conservatoire cantonal, l'EJMA, l'harmonie municipale et la Fondation Sion Violon Musique. Ces 5 entités se sont regroupées en une association pôle musique pour accompagner le processus de planification du projet, anticiper et préparer les éléments de la gestion de ce site. Après plusieurs études (nouvelle construction sur l'emplacement actuel du conservatoire estimée à 40 mio, site de l'école des Collines, etc), le choix du site de la Sitterie a été retenu pour la réalisation d'une étude de faisabilité et l'établissement de l'avant-projet. Le site de la Sitterie est actuellement propriété de l'État du Valais qui en cédera la jouissance à la Ville de Sion via un DDP de 50 ans. L'ensemble de la parcelle et ses bâtiments demeurent ainsi en propriété cantonale avec un droit d'utilisation par la ville pour une durée de 50 ans, combinée avec une participation du canton établie sur la base du taux d'occupation des infrastructures à destination des différents usagers du site. Outre les bâtiments, une surface totale de plus de 10'300 m² correspondant aux besoins des écoles qui vont s'y installer, la parcelle offre également de belles opportunités en termes d'espaces extérieurs. Avec un parking d'une centaine de places et un vaste espace dégagé de cour-jardin qui seront partie prenante d'un véritable campus musical. L'estimation des coûts s'appuie sur le projet de répartition et d'aménagement des locaux établi et validé par les différentes écoles de musique. Les montants s'articulent de la manière suivante : les travaux de base pour un montant de CHF 9'150'000.-, l'enveloppe thermique pour CHF 850'000.-, le renforcement parasismique pour 1,7 mio, soit un total de 11,7 mio à plus ou moins 15%.

Les équipements techniques spécifiques à l'activité musicale ainsi que les mobiliers ne sont pas compris dans ce devis. Ces éléments seront à la charge des écoles ou de l'association Pôle musique.

Le devis comprend cependant les adaptations nécessaires aux exigences phoniques et acoustiques des locaux d'enseignement.

Des améliorations ultérieures pourraient être envisagées pour améliorer le confort d'utilisation de ces infrastructures. Elles ne font pas partie du présent crédit d'engagement et ont été chiffrées comme suit pour un montant total de CHF 2'150'000.-, dont un des plus importants pour une pompe à chaleur d'un montant de CHF 850'000.-. Le planning à compter de la demande de crédit d'engagement est le suivant : obtention du crédit d'engagement en septembre 2020, la fin des travaux et la mise en exploitation pour l'été 2023. Les incidences financières pour la Ville de Sion, entre la situation actuelle et le projet de Pôle musical, ont été calculées. Le coût annuel pour la ville est actuellement de 395'000.- francs et sera de 334'000.- en cas de réalisation du projet. Le rendement brut de 468'000.- francs prévu dans le message devrait correspondre aux subventions de mise à disposition des locaux aux différentes entités. Selon les normes MCH2, dès 2021, ces investissements seront amortis à un taux de 8% dégressif sur une durée d'environ 50 ans. Le canton participera également de manière substantielle au financement des travaux et aux frais d'exploitation. Les principes généraux de cette participation sont les suivants : le canton met à disposition de la Ville de Sion, gratuitement pour une durée de 50 ans, l'ensemble du site de la Sitterie pour la création du pôle musical selon la description du chapitre 1 du message de la municipalité. Le canton participe à l'investissement ainsi qu'aux frais et charges ultérieures de fonctionnement à hauteur de 35% des montants effectifs engagés par la ville.

Conclusion et vote : le projet de pôle musical résulte d'une consultation des milieux intéressés. Les écoles amenées à collaborer ont pu communiquer leurs attentes et ont pris une part active à l'élaboration du projet qui nous est présenté. La convention, établie entre la ville et le canton avec une participation importante de ce dernier au financement des travaux ainsi qu'aux charges d'exploitation du site, permet de ne pas générer de coûts supplémentaires annuels pour la ville. En outre, ce projet met à disposition des acteurs régionaux de l'enseignement de la musique, un outil mieux adapté à leurs besoins. Globalement, les interventions à réaliser par la ville pour rendre le site conforme à l'utilisation envisagée et aux normes en vigueur se chiffrent à quelque 300.-/m³ SIA. Selon les experts mandatés, cela rend

le projet attractif, également sur le plan économique. De plus, le projet offre une opportunité de réaffectation d'un objet inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti extra-muros.

Par ailleurs, la Cogest souhaite que les normes actuelles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap soient respectées.

Indépendamment de ce crédit d'engagement, la Cogest souhaite que la ville étudie la faisabilité et le coût de solutions plus efficaces sur le plan énergétique qui pourraient être mises en œuvre simultanément.

La Cogest relève que d'importants crédits d'engagement ont été accordés par le Conseil général (Ancien hôpital 25 mios, Centre scolaire de Champsec 22 mios, Salle de congrès 25 mios, piscine 11 mios). Cela réduit considérablement la marge de manœuvre pour d'autres investissements non liés qui devront être prioritaires. Ainsi, Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, compte tenu des éléments présentés ci-dessus, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter la demande de crédit d'engagement de 11,7 mios à plus ou moins 15% pour la réalisation d'un centre d'enseignement pôle musical en reconversion des locaux actuels de la HEVs au lieu-dit la Sitterie à Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Madame Isabelle Gianadda, vous pouvez nous lire votre rapport jusqu'au vote de votre commission.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. Les membres de la CSC tiennent à saluer la collaboration des différentes institutions musicales qui a abouti à la création de l'association pôle musique Sion. Après visite des lieux et présentation du projet par les architectes, la CSC est enthousiasmée par celui-ci, car il présente de nombreux avantages en matière d'urbanisme, de mobilité et d'architecture. Reconversion et valorisation d'un ensemble de bâtiments existants, organisation et aménagement des espaces à disposition, d'un point de vue mobilité, le site est bien desservi pour les automobiles ainsi que les vélos et bientôt par une ligne de bus cadencée au quart d'heure, mise en valeur et attractivité du nord de la ville, libération des locaux actuellement utilisés par les différentes institutions au centre-ville. La CSC se réjouit des projets culturels et artistiques qui vont naître dans ces lieux ainsi que la disparition des containers sur la Place du Scex.

En ce qui concerne le budget, la CSC relève les points suivants : mise à disposition gratuite du site pour les 50 prochaines années par le canton, participation du canton à l'investissement ainsi qu'aux frais et charges ultérieures de fonctionnement à hauteur de 35% des montants effectifs engagés par la ville, coûts relativement raisonnables compte tenu du rassemblement de plus de 4 institutions musicales d'envergure cantonale et intercantonale.

La CSC regrette cependant que les travaux de mise à niveau énergétique du bâtiment ne soient pas prévus en même temps que le reste des travaux. La CSC relève une fois de plus la problématique des charges de centralité. En effet, en dehors des 35% de participation du canton, la commune de Sion est à nouveau la seule à participer à l'investissement ainsi qu'aux frais et charges ultérieures de fonctionnement d'une institution qui bénéficiera aux habitants de nombreuses autres communes. Enfin, d'un point de vue culturel, la CSC se réjouit des synergies qui pourront naître entre les différents membres de l'association grâce à l'utilisation commune des locaux toute l'année.

En conclusion, après avoir analysé avec attention le message concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement – Pôle musical - à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie" et sur la base des éléments cités en point 2 du présent rapport, la CSC approuve, à l'unanimité de ses 9 membres présents, l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un pôle musical à Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur ce message.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. L'AdG a analysé le crédit d'engagement pour le pôle musical. Nous relevons la plus-value de ce projet en termes de synergies. Nous sommes d'avis que regrouper ces entités permettra une belle offre dans le domaine musical sur le territoire sédunois. Ce pôle offrira un espace de qualité et convivial aux différentes écoles de musique et nous saluons que ce projet ait été fait en concertation avec ces dernières. Son emplacement permettra de mettre en valeur le haut de la ville tout en désengorgeant le centre-ville, et son accès sera facilité avec l'augmentation des bus. Bien que ce projet soit prometteur, nous relevons cependant 2 points noirs : premièrement, pourquoi ne pas avoir réfléchi plus loin en incluant les critères énergétiques et climatiques du bâti ? Nous sommes d'avis que s'il y a rénovation, elle doit tenir compte de ces 2 critères car nous investissons dans ce bâtiment pour les 50 ans à venir, voire plus, alors que d'ici 30 ans, nous devons obligatoirement nous mettre aux normes zéro carbone. Un projet de telle ampleur doit servir d'exemple alors que la question climatique et énergétique est une question que nous ne pouvons plus ignorer en 2020. Deuxième aspect négatif : l'accessibilité. J'ai visité avec la Cogest le bâtiment. Durant cette visite, j'ai dépoussiéré l'élévateur qui ne répond clairement pas aux normes actuelles. Ma chaise est une des plus petites existantes et je suis passée limite dessus avec la crainte de chuter de l'élévateur; crainte partagée par certaines personnes qui m'accompagnaient. Un tel projet susceptible d'accueillir de nombreuses personnes dont des musiciens et musiciennes en situation de handicap doit obligatoirement offrir un accès répondant aux normes actuelles.

Nous demandons donc que ProCap soit inclus dans la réalisation de ce projet. Malgré ces éléments négatifs relevés, l'AdG soutiendra ce crédit d'engagement, tout en demandant que nos remarques soient prises en compte.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le regroupement des différentes écoles de musique de la Ville de Sion au nord de Sion nous convient. Ce crédit d'engagement était attendu et nous voyons d'un bon œil tant le regroupement que la fin des installations provisoires du conservatoire sur la Place du Scex.

L'UDC fait sienne les remarques proposées par les différents rapports de commission, particulièrement concernant la planification pluriannuelle et la nécessité de prioriser les dépenses pour maintenir un taux d'autofinancement élevé. Dès lors, nous attendons du Conseil municipal un budget tenant compte des dépenses non projetées ayant fait l'objet d'un crédit comme déjà exprimé lors de l'examen du bâtiment de l'ancien hôpital.

Un léger bémol : si l'accès à la HEVS est facile, la liaison de bus à 15 minutes est encore question d'avenir puisqu'elle dépend de la réalisation des projets d'agglos- on attendra de voir ce qu'il en est – mais en l'état, nous acceptons ce crédit.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. La reconversion des locaux de la HEVS du site de la Sitterie en Pôle musical est un bel exemple de transformation d'un bâtiment. Des salles de classe modifiées pourront ainsi accueillir les élèves des différentes écoles de musique et le regroupement des différents genres musicaux permettra la création de synergies intéressantes. Le bâtiment en l'état actuel est considéré comme sain. Ainsi, les transformations prévues pour le rendre conforme à son futur usage seront exécutées avec un budget tout à fait raisonnable. Du point de vue financier, la participation cantonale fait l'objet d'une convention d'utilisation spécifique entre le canton et la ville. Elle pourra ainsi bénéficier du subventionnement du canton à hauteur de 35% pour l'investissement et les frais de fonctionnement. Enfin, le canton met gratuitement à disposition l'ensemble du site pour une durée de 50 ans, ce qui générera des coûts tout à fait supportables pour la ville.

Cependant, nous avons constaté, en analysant plus en détail le message, que la modification du système énergétique n'a pas été incluse dans le crédit d'engagement. Un budget à part est prévu uniquement pour une amélioration du confort d'utilisation des infrastructures, dont les travaux pourraient potentiellement être exécutés ultérieurement. Actuellement, le bâtiment est chauffé au gaz et les panneaux solaires en place ne seront plus fonctionnels. En vue des futures transformations, nous pensons qu'il est du devoir de la municipalité de demander une étude complète et chiffrée pour envisager une mise à niveau d'un système énergétique plus écologique afin de faire de ce bâtiment un

exemple d'efficience énergétique et de sortir de la dépendance aux énergies fossiles. La ville anticiperait ainsi la mise en vigueur de la loi sur le CO₂, votée dernièrement par le parlement et qui demande une diminution de moitié des émissions de CO₂ d'ici 2030.

Dans ce montant est également proposée l'amélioration des aménagements extérieurs. Ce genre de travaux est souvent négligé et passe au second plan car jugé non essentiel. Pourtant, il pourrait apporter une vraie plus-value pour ce bâtiment public et devrait être pris en compte. En ce qui concerne son emplacement à l'extrémité nord de la ville et éloigné de la gare, le futur pôle musical est accessible surtout en voiture et peu pratique en termes de mobilité douce et de transports publics. Pour mieux desservir ce quartier, l'agglomération Valais central, nous promet des bus chaque 15 minutes et pour l'offre de mobilité, pourquoi ne pas y envisager une nouvelle station Publibike afin d'offrir une accessibilité facilitée pour tous dès l'ouverture du futur pôle. Nous espérons donc une coordination efficace entre tous les acteurs concernés.

Malgré ces remarques, Les Verts soutiendront le crédit d'engagement pour le Pôle musical.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Un conservatoire depuis 12 ans dans des containers prévus à la base pour 2 ans, une école de jazz dans une maison familiale du début du siècle passé récemment replacée dans l'ancien conservatoire non rénové. 60 étudiants nous venant du monde entier chaque année pour étudier dans la prestigieuse HEMU de Sion. Prestigieuse en effet, grâce à ses enseignants de renommée internationale et certainement pas pour la qualité médiocre de ses infrastructures d'un autre temps. Depuis le temps qu'ils attendent, nous avons de la chance que les activités de l'HEMU Lausanne, site de Sion, n'aient pas encore été recentrées à Lausanne. Enfin, 45 élèves de l'école de musique de l'harmonie municipale dans des locaux insalubres dans lesquelles l'un des enseignants me confiait récemment avoir honte de recevoir les élèves et leurs parents. Tout ceci résolu en une seule fois grâce à cet extraordinaire projet de pôle musique.

En effet, les points positifs ne manquent pas. Ils ont déjà été dits, mais je tiens à les répéter : utilisation d'un bâtiment à l'inventaire du patrimoine bâti, prix de transformation au m³ attractif, mutualisation des espaces, formidable négociation avec le canton permettant la mise à disposition gratuite du site, participation du canton à l'investissement et aux charges, coûts de fonctionnement pour la ville inférieurs aux coûts actuels des différents bâtiments, synergies entre les diverses institutions. De plus, aucun point négatif n'est à relever mis à part la non-réalisation d'emblée de l'investissement énergétique et comme dit par ma collègue, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous encourageons donc le Conseil municipal à revenir nous voir avec un crédit supplémentaire à ce sujet.

Pardonnez ces énumérations mais il est important de prendre conscience de l'immense avancée en termes d'infrastructures pour les arts musicaux, de la danse et du théâtre. Le PLR souhaite féliciter et remercier le Conseil municipal et les dicastères de Madame Schmid et de Monsieur Gattlen, pour le fantastique travail effectué. J'imagine que vous l'avez compris, le PLR sera favorable à ce crédit et espère que le soutien de notre Conseil sera à la hauteur de l'immense qualité du projet.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Rapport du groupe PDC concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement- Pôle musical – à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie.

Nous y voilà ! Comme le titre de cette demande de crédit : long. Long, en effet, depuis des décennies, aucun endroit n'a été trouvé définitivement pour loger soit l'HEMU, le conservatoire cantonal de musique du Valais, l'école de jazz et de musique actuelle du Valais, la fondation Sion Violon Musique et l'harmonie municipale. C'est avec satisfaction que le groupe PDC a appris que ces entités vont pouvoir être réunies en un lieu unique. Non sans mal puisqu'un investissement de 11,7 millions est prévu. Cela fait beaucoup après le crédit accepté concernant la centralisation des services de la Ville de Sion dans l'ancien hôpital des bourgeois de Sion, pour un montant de 25 millions. Mais voilà, Sion est une ville qui doit se donner les moyens d'avoir les moyens.

En espérant que la municipalité se chargera de répartir les charges de centralité entre les partenaires des communes avoisinantes en attendant des possibles fusions.

Je ne reviens pas sur certains points qui ont déjà été relevés dans le rapport de la Cogest et de la CEU. Le groupe PDC accepte ce crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement Pôle musical à Sion en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. La municipalité veut-elle intervenir ?

Nous passons donc au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent ce message s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire rouge, abstention blanc. Le vote est lancé.

Le message concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre d'enseignement - Pôle musical - à Sion, en reconversion des locaux de l'actuelle HEVs du site dit la Sitterie" est accepté par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

IV- Réponse de la Municipalité au postulat "Réaménagement des cours de récréation du centre-ville".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce postulat a été accepté en plénum du 1er octobre 2019 par 32 oui, 23 non et 0 abstention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Tout d'abord, un grand merci pour ce soutien unanime au projet de pôle musical. Vous en avez relevé toutes les qualités, vous avez relevé aussi les attentes et nous nous réjouissons de pouvoir prendre possession de ce lieu dès que la HEVs aura déménagé.

Je tiens aussi à souligner un aspect qui n'a peut-être pas été relevé, c'est l'excellente collaboration que nous avons eue avec le canton dans des modalités de partage des charges financières. J'ai pris note des 3 aspects qui vous préoccupent, que ce soit l'accessibilité, que ce soit la question énergétique ou que ce soient les éléments financiers. Nous allons les intégrer dans nos réflexions.

En ce qui concerne les réponses des 3 postulats, au point 4, 5, 6, c'est Monsieur le Vice-président de la Ville qui vous répondra.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Je vous donne la réponse au premier postulat concernant le réaménagement des cours de récréation du centre-ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance avec attention du postulat déposé par le groupe des Verts. Après analyse, il répond comme suit aux postulants :

Les services communaux impliqués, soit la direction des écoles et le service de l'urbanisme et de la mobilité œuvrent pour améliorer constamment, en fonction des ressources humaines et financières disponibles, la qualité des espaces publics que représentent les cours d'école. La végétalisation des cours se met en place progressivement quand ce n'est pas déjà une réalité, mais doit tenir compte de multiples facteurs, notamment maintenir des surfaces planes de grandes dimensions pour les jeux de balles et autres jeux à déplacement rapide des élèves, limiter les salissures des locaux d'enseignement, garantir des accès pour les services du feu, d'entretien et les interventions d'urgence, contenir la pression des écoliers sur les espaces végétalisés, garantir un entretien régulier et une irrigation continue, disposer de l'espace libre au regard du passage des conduites et réseaux.

A court terme, durant l'année scolaire 2020/21, il est prévu de planter des arbres dans la cour de récréation de l'école du Sacré-Cœur, la configuration étant également idéale pour offrir de l'ombre aux enfants. Le Conseil municipal confirme donc que la végétalisation des cours d'école, qui s'inscrit pleinement dans les buts du programme AcclimataSion, est un objectif affirmé qui se poursuivra dans les années à venir. J'espère avoir répondu au postulat.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le conseiller Alexandre Dubuis, premier signataire de ce postulat, vous pouvez intervenir.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts du Conseil général a bien reçu votre réponse du 20 août et vous remercie par rapport au postulat concernant le réaménagement des cours de récréation du centre-ville.

Cette réponse suscite cependant une grande déception, autant sur la forme que sur le fond. Tout d'abord, nous regrettons que cette réponse très sommaire, donnant l'impression d'être bâclée, ne met pas en évidence ce qui a déjà été fait (cour de la Blancherie, de Châteauneuf, voire d'autres), voire ce qui sera fait prochainement (cour de Champsec).

Ensuite, sur le fond, le Conseil communal n'a apparemment pas compris que nous demandions une réflexion globale sur les espaces des cours de récréation, tout en prenant en compte la dimension du genre et de l'égalité dont votre réponse fait totalement abstraction. Contrairement à ce qui émane de votre réponse, végétaliser ne se réduit pas à planter quelques arbres mais à mobiliser toute une panoplie végétale pour créer des ombrages. De même, débitumiser peut concerner seulement certains secteurs ou partie de la cour de récréation et pas l'ensemble. Notre postulat se donnait pour objectif de mettre à disposition des élèves de beaux espaces, ludiques et pédagogiques.

Plus précisément, si on reprend chacun des éléments à prendre en compte dont fait mention votre réponse :

- maintenir des surfaces planes, comme mentionné plus haut : nous ne demandons pas de végétaliser à 100%. On peut commencer par végétaliser des zones, une partie de la surface seulement.

- limiter les salissures : A vous lire, on se demande si les écoles doivent se soucier du travail des concierges plutôt que des élèves, sans prendre en compte la qualité du temps de récupération accordé aux élèves. Les accès du service du feu, encore une fois, le but n'est pas de faire une forêt dense, inaccessible et nous peinons à comprendre cet argument quand on voit certains aménagements comme à la Blancherie

- contenir la pression des écoliers sur les espaces végétalisés : pour une ville qui est amie des enfants, qu'entendez-vous par là, concrètement ?

- entretien régulier, irrigation : désolé, mais nous n'avons pas compris le rapport avec le postulat.

Notre groupe regrette que le Conseil communal n'ait pas pris la peine d'étudier sérieusement notre postulat et se contente d'une réponse lapidaire où se cache derrière AcclimataSion. Si vous avez véritablement une vision et une volonté de transformer les cours, ce que nous nous réjouissons, selon les objectifs d'AcclimataSion, nous serions intéressés d'en savoir plus, notamment pour la cour de Champsec. Quel est votre projet ? Comment allez-vous intégrer les objectifs d'AcclimataSion ? Quelles sont les raisons concrètes qui vous empêcheraient d'intégrer certaines ou toutes les demandes faites à travers notre postulat ?

Nous espérons vivement que les élèves seront appelés à participer au processus de réaménagement étant donné que la Ville de Sion a reçu le label "Sion, commune amie des enfants", label qui stipule d'inclure systématiquement le point de vue des enfants. De plus, le centre fait partie également du réseau Ecole 21. Nous terminerons par mentionner un exemple réussi à Grenoble. Les maîtres mots du maire sont débitumiser, dégrèner, végétaliser et potagéliser, la Ville de Sion devrait s'en inspirer. En

espérant que vous prendrez cette fois-ci au sérieux nos remarques et tout en restant à disposition pour en discuter, je vous remercie de votre attention.

V- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnée pédestre de la commune de Sion".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce postulat a été accepté au plénum du 1er octobre 2019 par 55 oui, 0 non et 0 abstention.

Je passe donc la parole directement à Monsieur le Vice-président pour la réponse.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Le Conseil municipal a pris connaissance avec attention du postulat déposé. Après analyse, il répond comme suit aux postulants :

Point 1 : Concernant la réalisation d'un inventaire de tous les chemins pédestres existants, le Conseil municipal souscrit, à la demande des postulants dans la limite des possibilités humaines et financières, à consacrer à cet exercice. Il est d'ores et déjà prévu de compléter les bases existantes et de mener ce travail à l'aide des ressources humaines disponibles (stagiaires, civilistes) engagées au sein du service de l'urbanisme et de la mobilité.

Point 2 : La LIML (loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs), un premier volet de la révision sera prochainement soumis à l'enquête. Plus concrètement, la modification du plan des itinéraires de chemins pédestres, selon le règlement sur les itinéraires de mobilité et de loisirs, le RIML, est en cours de finalisation. Parmi les modifications soumises se trouve le chemin passant derrière le couvent des Capucins qui monte jusqu'au chemin de la Sitterie, ainsi qu'une connexion avec la rue du Rawyl. Le cheminement le long de la rive gauche de la Borgne est maintenu mais, par contre, le parcours qui longe les Berges en rive droite, tout comme pour le Rhône, ne peut être maintenu. La politique cantonale concernant les itinéraires de loisirs est de supprimer tout doublon. Deux itinéraires parallèles sont considérés comme un doublon.

Point 3 : L'inscription au cadastre des chemins ne répondant pas aux critères pour être classés au LIML peut se faire mais dépend des propriétaires concernés. En outre, les services communaux s'emploient déjà à examiner les opportunités de créer de nouveaux chemins piétons lors des opérations de densification du tissu urbain à travers la mise en place des plans de quartiers, des autorisations de construire en concluant des servitudes de passage de mobilité douce au profit de la ville, ceux-ci afin de renforcer le maillage existant. Par exemple, la réalisation d'une connexion piétonne entre la rue du Vieux Moulin et la rue du Rawyl est en cours de projet avec les propriétaires de la parcelle traversée. C'est quelque chose que le service fait de façon systématique.

Point 4 : L'entretien est assuré au quotidien par la voirie et continuera de l'être.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Madame Denise, Betchov, première signataire de ce postulat, vous pouvez prendre la parole.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Ce postulat a été adopté à l'unanimité et c'est qu'il y a un large consensus sur la valeur de ces cheminements pour piétons et l'importance de préserver la perméabilité entre nos quartiers. Dans la réponse que nous venons d'entendre, il y a plusieurs points positifs et je tiens à les souligner. Nous relevons avec satisfaction que la municipalité souscrit à ces demandes en principe, que la municipalité examine la possibilité de créer de nouveaux chemins piétons lors des opérations de densification et que le chemin passant derrière le couvent des Capucins, dans un quartier protégé mais sujet à une densification qualifiée, sera maintenu. Néanmoins, la pression de

la densification urbaine se fait sentir un peu partout et il devient urgent, à notre sens, de compléter cet inventaire des chemins et ensuite de les protéger, car il s'agit de préserver les droits d'usage de ces chemins pour la collectivité avant que les projets immobiliers ne viennent empiéter sur leurs terrains de manière irréversible. L'exemple du passage des Capucins reste encore en mémoire. C'est un chemin qui a été déplacé et dénaturé par la réalisation d'un projet immobilier sans que la commune ne demande une remise en état des lieux. La réalisation du passage entre la rue du Rawyl et la rue du Vieux Moulin se fait toujours attendre. C'est un projet qui est en pourparlers depuis plusieurs années avec les propriétaires des parcelles touchées. Pourtant, ce passage serait un atout pour la mobilité piétonne de de ces quartiers au nord de la ville.

Ces deux cas mettent en évidence les dilemmes perpétuels entre l'intérêt public et l'intérêt privé. L'intérêt commun devrait l'emporter dans ce genre de situation citée. Pourtant, la municipalité répond que cela dépend des propriétaires concernés. Cela nous semble une attitude bien timorée. Est-ce le reflet d'un manque de volonté ?

Finalement, la municipalité évoque le manque de moyens. Il est déconcertant d'entendre la municipalité répondre que nous manquons de ressources humaines pour mener à bien l'objectif primordial de ce postulat : l'inventaire. Il est proposé de faire recours à des stagiaires et à des civilistes, mais nous savons que ce travail exige la collaboration d'experts en la matière. Soulignons aussi que ce parlement a toujours soutenu le service urbanisme et mobilité lui permettant de se développer et de renforcer son équipe. Précisément, parce que nous considérons ce domaine comme une priorité. Si les ressources humaines manquent actuellement, alors ayons recours aux mandats externes, nous l'avons bien fait pour la liaison Plaine/Montagne, plus de 640'000 francs dépensés pour ces études. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Pour maintenir ces voies pédestres aussi, nous pouvons externaliser le travail, boucler l'inventaire rapidement et passer à l'action. C'est une question de priorité. Où est-ce par manque d'ambition ? Pourtant, la municipalité ambitionne de faire de Sion la capitale suisse des Alpes. Voici un projet qui pourrait y contribuer aussi, un parcours complet de chemins pédestres reliant le centre avec les hauts de Gravelone, le lac de Montorge, le coteau viticole, le chemin des Capucins, le site de Valère; ce serait un bel atout pour notre commune et un réel attrait touristique. En ce qui concerne le parcours de la rive droite du Rhône, voici notre suggestion : si nous ne pouvons maintenir ce chemin pédestre "Sion-Uvrier", peut-être pourrions-nous le transformer en piste cyclable. Nous remercions la municipalité pour sa réponse détaillée à ce postulat mais nous l'invitons à s'investir avec plus de volonté dans la préservation et le développement de ces chemins pédestres auxquels tiennent tant nos citoyens et citoyennes.

VI- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour de vraies pistes cyclables à Sion".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce postulat a été accepté en plénum du 1er octobre 2019 par 41 oui, 11 non et 3 abstentions.

Monsieur le Vice-président de la municipalité, je vous passe la parole pour nous donner la réponse à ce postulat.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Le Conseil municipal a mis en place une stratégie vélos qui a été présentée au Conseil général. Cette stratégie comprend plusieurs volets et détaille les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la cyclabilité de notre ville. Elle constitue donc un document central de planification directrice.

Par ailleurs, les projets d'agglomération, aggro Sion et aggro Valais central, comportent des mesures en lien avec les aménagements cyclables. Dans ce cadre, la ville vient de déposer un dossier pour un cofinancement concernant la rénovation et l'extension des infrastructures de stationnement des vélos

dans les centres scolaires et autres lieux publics. Un deuxième dossier similaire est en préparation pour améliorer et implémenter de nouvelles places à travers la ville.

Il faut relever que les gabarits pour aménager des vraies pistes cyclables sont malheureusement peu nombreux sur le territoire communal, du fait de la configuration urbaine. La création de pistes cyclables est à l'étude entre Pont-de-la-Morge et Sion par le canton et la ville souhaite prolonger cette réalisation depuis la ville jusqu'à Uvrier, tout en offrant des itinéraires de raccordement depuis et vers la ville. A Uvrier, la requalification complète de la T9 permettra de mettre à disposition des pistes cyclables d'ouest en est jusqu'à la sortie de St-Léonard. Le projet est en cours d'étude et sera mis à l'enquête publique l'année prochaine au plus tard.

La sécurisation des vélos passe également à court terme par la création de bandes cyclables et l'extension des zones 30 et la réduction de la vitesse à 30 kilomètres sur les pénétrantes de la ville (puisque si on abaisse le différentiel de vitesse dans les différents véhicules, c'est un gage de plus de sécurité). À court terme, voici quelques-uns des aménagements principaux prévus :

- rue de la Dixence, au nord de la rue de Tourbillon : mise en place de bandes cyclables,
- route de Chippis : réfection de la chaussée et sécurisation. Le projet est prêt mais attend le passage du CAD prévu en 2021 pour être réalisé.
- route de Bramois : le giratoire de la route du Val d'Hérens va être revu entièrement par le canton avec des by-pass pour les vélos. Des pistes cyclables vont être aménagées jusqu'à l'entrée de Bramois sur l'actuel trottoir qui va être élargi
- rue Oscar Bider : mise en zone 30, aménagement des îlots pour sécuriser le passage des vélos
- rue du Vieux Moulin : contresens cyclable entre l'Institut Don Bosco et la rue du Tunnel
- route du Manège : contresens cyclable entre la rue de la Pelouse et la rue de Grand Champsec
- route des Diligences : nouvelle passerelle de mobilité douce sur la Borgne et accès direct au pôle santé suivant le cheminement du chauffage à distance. Voilà pour cette réponse.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur Gérard Rossier, premier signataire de ce postulat, vous pouvez prendre la parole.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour sa réponse au postulat "Pour de vraies pistes cyclables".

Les réalisations planifiées sur le court terme sont intéressantes à plus d'un titre. Cependant, elles ne touchent quasiment pas la préoccupation principale évoquée par le postulat, à savoir l'aménagement de véritables pistes cyclables reliant différents quartiers de la ville. Certes, la réponse évoque la création future de 2 liaisons de ce type reliant le centre-ville à la périphérie, Pont-de-la-Morge et Uvrier. Cependant, rien n'est précisé sur les délais que s'accordent nos autorités pour réaliser concrètement ces 2 projets. Au-delà de cela, il est surprenant que l'on n'envisage pas la même mesure à partir d'Aproz, dont un des quartiers est intégré à notre cité. Les cyclistes, pour le moment peu nombreux qui rejoignent notre cité à partir de Pont-de-la-Morge/Uvrier, méritent effectivement d'être mieux protégés.

Mais qu'en est-il de ceux qui circulent quotidiennement au centre-ville ou parcourent nos quartiers périphériques, de ceux qui hésitent à sortir leurs vélos (enfants, personnes âgées), car protégés uniquement par des bandes cyclables ? Ils se sentent menacés par le trafic automobile.

La réponse au postulat laisse sous-entendre que la configuration de notre réseau routier semble peu favorable à la création de pistes cyclables reliant les différents quartiers de la ville. Plus exactement, les

gabarits pour aménager de vraies pistes cyclables sont malheureusement peu nombreux sur le territoire communal du fait de la configuration urbaine. Sur quelle base repose une telle affirmation ? Est-ce réellement l'avis des responsables de la mobilité urbaine rattachée à notre commune ? A-t-on mandaté ces derniers pour réaliser une étude fouillée à ce niveau avant de parvenir à une telle conclusion ? Si l'on prend les termes contenus dans la réponse, on s'aperçoit que "peu favorable" ne signifie pas "impossible". L'objectif principal souligné dans le postulat "la création de pistes cyclables au cœur même de la ville" devrait donc être en partie atteignable. Pour quelles raisons la réponse apportée par nos autorités demeure-t-elle aussi vague sur la construction de telles infrastructures ?

Ce manque de précisions laisse à penser que la commune ne désire pas s'investir à ce niveau, que la mobilité douce et la protection de toute une catégorie de cyclistes ne constituent pas sa priorité. Ce sentiment n'est apparemment pas partagé par les membres de l'association Pro-vélo qui ont rencontré nos autorités le 26 août dernier. Il semble qu'à l'issue de cette réunion, nos autorités se soient engagées à créer une piste cyclable traversant la ville, du nord au sud. Si c'est réellement le cas, pourquoi ne nous l'avoir pas mentionné dans la réponse à notre postulat ? Cela signifierait-il que nos autorités préfèrent négocier avec les associations, que le Conseil général n'est pas suffisamment représentatif de l'ensemble de la population ? Ces derniers temps, ces questions nous paraissent plus que légitimes. Au stade où en est le dossier des pistes cyclables, les Verts souhaitent vivement que :

- les spécialistes de la mobilité urbaine de la commune réalisent une véritable étude, afin de définir l'ensemble des possibilités existantes et participer ainsi au mieux à la protection des cyclistes dans les différents quartiers de notre commune. Renoncer à la création de pistes cyclables au centre-ville serait porter un mauvais coup à la mobilité douce en général.

- la création de pistes cyclables reliant les quartiers de notre ville passe prochainement du projet à la réalisation concrète et que ces réalisations soient soigneusement planifiées dans le temps. Il convient maintenant de poursuivre des objectifs plus ambitieux pour faciliter les déplacements en vélo. Il incombe à nos autorités de prévoir leur financement afin d'accorder aux cyclistes la place qui leur revient dans le trafic et ainsi encourager la mobilité douce, comme le font à l'heure actuelle plusieurs cités de Suisse romande. Passer à l'action devient urgent vu les problèmes de pollution et d'encombrement du trafic.

Pour conclure, la réponse très partielle apportée par la commune à notre postulat nous incite à revenir très prochainement sur l'aménagement de pistes cyclables et des revendications des associations avec l'ensemble des outils politiques qui sont à notre disposition.

VII- Développement et vote du postulat interpartis "Visant à favoriser un abaissement à 30 km/h entre 22h.00 et 6h.00 du matin sur certains tronçons du territoire communal".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire, Monsieur le conseiller Mathieu Gachnang, à nous présenter son postulat.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Ce soir, je vais vous faire une petite présentation en 7 points. Point 1 : quel est l'historique du texte que j'ai souhaité déposer et que nombre d'entre vous ont été d'accord de cosigner. Eh bien ! C'est le message d'une habitante de la rue du Rawyl qui se plaignait du bruit sur cette rue. Suite à ce message, j'ai eu un certain nombre de téléphones avec des professionnels du domaine qui m'ont dit : "poser un postulat pour faire des routes à 30 km/h toute la journée en ville, c'est kamikaze !". Il faut commencer petit, il faut commencer avec des choses que l'on connaît. D'où ce postulat pour des zones à 30km/h entre 22 heures et 6 heures du matin.

Quel est l'objet et quels sont les buts de ce postulat ? Ce sont 2 objectifs vertueux :

1) diminuer le bruit des véhicules en ville la nuit

2) améliorer la sécurité sur un certain nombre d'axes durant la nuit.

Je pense que sur l'objectif, tout le monde sera d'accord. Si certaines personnes ne sont pas d'accord, je me réjouis d'entendre leurs commentaires.

Point 3 : pourquoi une proposition entre 22 heures et 6 heures du matin à 30 km/h ? Peut-être que certains d'entre vous, durant leurs vacances en Suisse cet été, se sont rendus dans de très beaux cantons exotiques comme par exemple Schaffhouse, Thurgovie et les plus intrépides d'entre vous ont peut-être même poussés jusqu'à l'Allemagne du sud. Et vous aurez constaté que dans bon nombre de petits villages, pas que des villes de plus de 100'000 habitants, et bien qu'est-ce que l'on voit ? des panneaux Lärmschutz (protection contre le bruit). Cela fonctionne en Allemagne depuis 40 ans et en Suisse allemande depuis un peu moins longtemps. On a des villes de Romandie qui se sont intéressées à ce principe de la diminution de la vitesse du trafic entre 22h et 6h du matin. Pas des moindres, Lausanne et, en parallèle aussi, des plus petites villes comme par exemple Cossonay.

Montreux souhaite aussi adhérer gentiment au principe. Au final, pourquoi une solution entre 22h et 6h du matin à 30km/h ? Parce que c'est recommandé par la commission fédérale contre le bruit qui a émis un petit feuillet là-dessus en 2017 où 4 experts différents, 4 bureaux différents, des bureaux romands et des bureaux suisses allemands, se prononcent et émettent leur avis et nous disent que cette diminution fonctionne au niveau du bruit et au niveau de la dangerosité sur les tronçons choisis.

Point 4 : quels sont les avantages d'un tel procédé ? Premièrement, en passant de 50 à 30 km/h, on diminue le bruit de roulement. Ce que vous entendez le plus quand une voiture roule, ce n'est pas son moteur mais c'est le bruit de ses roues sur la route. Pour vous en convaincre, les habitants, par exemple, d'Uvrier et de Bramois, me diront qu'ils n'entendent pas à 6 heures du matin les moteurs des voitures qui roulent sur l'autoroute mais bien les roues des voitures qui roulent sur l'autoroute; ce qui donne un petit sifflement. Le deuxième avantage, on diminue les séquences d'accélération. On a donc moins de problèmes, de volonté d'arriver plus vite à 50 km/h pour aller plus vite, plus loin tandis que l'on ne doit pas aller très vite. C'est pratique non ? Enfin, dernier avantage et pas des moindres, cela diminue le danger. A 50km/h, 9 piétons ou cyclistes heurtés sur 10 décèdent. Tandis qu'à 30 km/h, il n'y a plus que 3 piétons ou cyclistes qui décèdent. Je crois que cette diminution par 3 est quand même assez significative et intéressante.

Qu'est-ce qu'il faut pour que cela fonctionne ? Il ne suffit pas de claquer les doigts et dire que l'on va tout changer. Premièrement, il faut de la signalisation supplémentaire. Deuxièmement, il faudra des radars préventifs. Et finalement, peut-être qu'il faudra réaménager certains espaces routiers, laisser plus d'espaces aux vélos. Au final, l'objectif est que personne ne puisse dire "Ah, non de bleu ! Je suis passé sur la rue Pratifori, je me suis fait flasher, je ne savais pas du tout" Au bout d'un moment, on vous aura averti.

Suite à la présentation de cet objet qu'est-ce que l'on m'a répondu ? On m'a répondu que je n'habitais pas en ville. C'est vrai, mais je vais juste rappeler aux personnes qui ont dit que je n'habitais pas en ville que, pendant 15 ans, j'ai vécu au carrefour de l'avenue de Tourbillon et de la rue de la Dixence, avec plus de 10'000 véhicules par jour. Je crois que le bruit des voitures, je connais. Merci. On me dit aussi qu'en habitant Bramois, il y a des sujets que l'on ne peut plus utiliser. On n'a pas le droit de parler de certaines choses quand on habite dans les villages ? On me dit que je ne comprends pas le bruit mais en même temps on me dit qu'il n'y a pas de problèmes de bruit de voitures en ville. Il y a des petits mystères.

On me dit que j'ai une guerre de retard parce que la mobilité change et que l'on va passer à une mobilité électrique qui ne fait plus de bruit. Mais j'applaudis, c'est super. Simplement il se trouve qu'il y a encore du bruit et que les voitures électriques ce n'est pas pour tout de suite.

On me dit : "Pourquoi ne pas mettre tout à 30 km/h, même toute la journée ?" Parce que justement je ne suis pas kamikaze.

Je rappellerai que faire un postulat c'est poser une question. Poser une question c'est attendre une réponse. Donc, c'est intéressant de dire oui pour connaître la stratégie de la ville en matière de zones 30 km/h, en matière de limitation du bruit. Au final, donner notre avis est juste faire notre travail. Pour finir, une petite boutade : je propose à toutes les personnes qui vivent dans des zones 30 km/h et qui souhaitent dire non à ce projet d'aller jusqu'au bout de leurs idées politiques et de faire une motion pour que l'on abolisse les 30 km/h et que l'on passe à 50 km/h partout. Juste avant les élections, ce sera super.

Je terminerai en remerciant vivement toutes les personnes qui ont souhaité cosigner ce texte et vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre maintenant la discussion sur cet objet. Je passe la parole à Monsieur le conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte le postulat. Les plus-values citées dans ledit postulat en matière de sécurité, de diminution des nuisances sonores, de qualité de vie, emportent notre adhésion. D'autant que la demande n'entraîne pas de perturbation ou de ralentissement du trafic lorsque les gens travaillent ou ont des impératifs à remplir. En bon Bramoisien, j'ai pu constater l'intérêt dans des zones résidentielles, d'une vitesse modérée ainsi qu'aux abords de l'école ou dans le goulot du vieux village. En ce qui concerne la Ville de Sion, des citoyens organisés appellent de leurs vœux une modification de la vitesse et des améliorations de sécurité sur la route du Rawyl. Une route cantonale, certes. Aux Potences, des sociétaires de la coopérative de logements où j'habite, font état de nombreuses nuisances la nuit provenant de la route et ont eu plusieurs contacts avec la municipalité. Je constate avec plaisir que la municipalité entend passer plusieurs tronçons à 30 km/h selon la réponse qui a été donnée à l'instant au sujet des pistes cyclables.

Dès lors, je ne saurais trop vous conseiller d'accepter ce postulat que j'ai été ravi de cosigner.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. Réduire la vitesse maximale sur des tronçons routiers peut contribuer à protéger les riverains contre les nuisances sonores et les accidents. Plusieurs quartiers de la ville sont passés ces dernières années en zone 30 km/h. Une généralisation du 30 km/h sur les routes de la commune de 22 heures à 6 heures du matin, autant cette idée peut paraître séduisante, mais certains points négatifs peuvent être soulevés.

Tout d'abord, une étude établit qu'une vitesse constante limite le bruit tandis que l'accélération et la décélération l'augmente. Ce n'est pas de fixer à 30/40 qui a un impact majeur mais le changement. D'autre part, le territoire de la commune est vaste et il sera donc impossible de contrôler efficacement le respect de cette limitation extrêmement rigoureuse. Notre groupe est partagé, il souhaite permettre une meilleure cohabitation de la voiture avec les riverains et les habitants mais n'est pas convaincu que cette mesure soit la meilleure. Le libre choix revient à nos conseillers généraux.

Pour finir, quelle que soit la solution retenue, les bruits des motos, scooters et grosses cylindrées ne seront absolument pas inquiétés par cette mesure. Je vous remercie pour votre attention.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. L'AdG a examiné le postulat proposé concernant l'abaissement à 30 km/h de la limite de vitesse sur le réseau routier de notre commune. Outre les arguments déjà développés par les différents intervenants, je relèverai principalement ici, l'aspect de la répercussion du bruit lié au trafic routier sur la santé de la population.

Comme le déclare un article internet des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, mis à jour pas plus tard qu'en décembre dernier, "le bruit nuit à la santé et le trafic routier en est la première source".

Les études scientifiques relèvent que le bruit n'est pas seulement source d'agacement et de nuits blanches. L'impact de celui-ci sur la qualité du sommeil génère des troubles de l'attention et de l'audition, favorise le stress, l'hypertension, accroît le risque de crise cardiaque et peut être également source à

long terme de causes d'accident vasculaire cérébral. C'est même l'un des facteurs qui réduit de plus la qualité de vie. Le bruit raccourcit donc l'espérance de vie. Une étude réalisée par l'Université d'Oxford et publiée dans le *European Public Health News journal* en octobre 2015, s'est intéressée à la santé des 8,6 millions de Londoniens, surtout exposés au bruit. L'étude compare la population particulièrement exposée face à la population globale, notamment en fonction de la fréquence des séjours à l'hôpital. Elle s'intéresse à savoir si l'on mourrait plutôt lorsque l'on est exposé au bruit. Les résultats montrent qu'il existe un lien entre l'exposition au bruit intense à certaines heures et des admissions à l'hôpital pour des troubles cardio-vasculaires, non seulement sur les personnes âgées, surtout la nuit, mais aussi sur l'ensemble des adultes, et cela à toute heure. On ne peut certes pas comparer notre ville à des grandes villes suisses comme Berne, Zurich ou Bâle, ou encore Londres ou Paris. Reste que l'abaissement de la vitesse autorisée a des effets bénéfiques bien réels à différents niveaux. Pour prendre un exemple parmi d'autres, la diminution du bruit de quelques décibels, dans les routes de notre commune, favoriserait la qualité du sommeil de nos concitoyens.

L'AdG soutient donc le postulat du PDC pour l'abaissement de la vitesse à 30 km/h entre 22 heures et 6 heures du matin sur le réseau routier urbain de la commune de Sion. Cependant, l'AdG serait encore plus favorable à l'instauration du 30 km/h dans la zone du centre-ville. C'est-à-dire également dans les centres des villages de Bramois, Uvrier, Salins, ainsi que dans les quartiers périphériques, et même d'étudier cette même possibilité dans les zones ou tronçons routiers où il y a le plus de circulation, notamment auprès des écoles. Nous incitons également la ville à être davantage proactive en mettant plus de rues piétonnes ou des zones à 20 km/h et développer une liaison piétonne, depuis la gare jusqu'aux châteaux, par exemple.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. A l'image du canton de Vaud, Sion pourrait donner l'exemple au canton du Valais en adoptant le slogan "Moins de vitesse et de bruit, plus de bien-être et de mobilité". Après des projets tests menés en 2017 et 2019, le canton de Vaud s'apprête à instaurer le 30 km/h nocturne sur l'ensemble de son territoire avec l'aval des riverains et des usagers. Les objectifs : assainir les problèmes de bruit qui impactent notre santé et celle des animaux, améliorer la sécurité routière et réduire même la pollution lumineuse, selon l'office fédéral de l'environnement, je cite : "en fonction des aménagements de la route, l'intensité de l'éclairage public peut être diminué, offrant ainsi une économie significative d'énergie".

Il s'agit d'une mesure facile à mettre en place et relativement peu coûteuse qui pourrait se généraliser avec une phase de test sur certaines routes particulièrement bruyantes de la commune, puis plus généralement autour des écoles, autour des hôpitaux, dans les centres-villes, les centres des villages, etc.

Il n'empêche que cette solution ne doit pas remplacer le développement de solutions de déplacements efficaces pour la qualité de l'air et le climat (le vélo, les zones piétonnes, des solutions de covoiturage, de transports publics). Bref, le groupe des Verts préconise d'accepter ce postulat.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. D'après de sources sûres, plusieurs tronçons au sein de la ville vont être étudiés pour passer en zone 30 de jour comme de nuit. Le PLR est favorable à ce qu'il y ait des zones 30 km/h supplémentaires en ville de Sion, mais nous sommes plutôt pour la version en continu. Nous pensons que la sécurité sera réellement augmentée sur les tronçons dont la vitesse a été réduite de manière continue. C'est pourquoi, le groupe PLR laissera la liberté de vote.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur Mathieu Gachnang, je vous laisse répondre avant de passer au vote.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je remercie Monsieur Boand pour les différents aspects que j'ai pu oublier et qu'il a magnifiquement développé. Je remercie Madame Gianadda. On ne va pas faire de grands débats d'experts. J'ai des textes de la commission fédérale contre le bruit qui m'expliquent que cela diminue les séquences d'accélération et donc le souci du bruit au moment du démarrage. Au fond, la diminution du bruit des motos, comme on en a déjà discuté, c'est quelque chose qui va se régler par la loi tout simplement.

Au final, je trouve que Monsieur Pallara a trouvé le meilleur slogan pour ce postulat : "Le bruit nuit". Bravo ! C'est excellent.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, en cas de refus, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 41 oui, 12 non, 1 abstention.

VIII- Développement et vote du postulat des Verts et de l'AdG "Pour un plan d'action climat au niveau communal".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire, monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard, à venir nous présenter son postulat.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En guise de préambule, j'aimerais d'abord exprimer la bonne surprise de mon groupe de voir dans le cadre de la campagne communale actuelle que la plupart des partis siégeant dans cette salle semble contaminé par les problèmes environnementaux, voire le réchauffement climatique. Je vous renvoie à ce niveau aux différents tout-ménages que nous avons reçus récemment. On ne peut que s'en réjouir, et peut-être est-ce un bon signe pour le postulat que je suis amené à défendre.

Je ne vais pas relire le postulat puisque vous l'avez tous reçu. Vous avez pu en prendre connaissance.

La pandémie provoquée par le coronavirus a largement occulté d'autres problèmes qui affectent profondément notre planète. Durant cette période où le Covid a monopolisé l'actualité, le changement climatique ne s'est pas mis en pause pour autant. Même si notre région n'a pas subi dans le courant de l'été une période de canicule comparable à certaines années, il n'en reste pas moins qu'en 2020 la moyenne annuelle des températures s'apprête à battre un nouveau record, sauf si l'automne devait connaître des températures descendant systématiquement en dessous de zéro degré. Cette hypothèse a véritablement peu de chance de se concrétiser malgré la semaine peu ensoleillée que nous traversons.

Le semi-confinement a donc entravé pour quelques mois les manifestations visant à inciter nos autorités à renforcer les mesures permettant d'enrayer le réchauffement climatique. En occupant la place fédérale, des activistes ont réactualisé cette problématique à leur manière. On peut leur reprocher de n'avoir pas respecté la légalité, n'en reste pas moins que leur action a peut-être sauvé du naufrage la nouvelle loi sur le CO₂. Même si les indices témoignant des changements climatiques sont de plus en plus nombreux, le doute subsiste dans l'esprit d'une partie de la population. Il est même un grand parti de ce pays qui semble avoir momentanément ou définitivement oublié les velléités environnementales et surtout climatiques formulées par sa base lors d'un précédent sondage.

En guise de boutade, j'ajouterai que les climato-sceptiques se sont certainement réjouis de voir Greta Thunberg rejoindre les bancs de l'école. Seul Jacques Dubochet continue à les contrarier quelque peu. D'ici que l'on le soupçonne à son âge de ne plus avoir la lucidité voulue, il y a qu'un pas que certains n'hésiteront peut-être pas à franchir. Il est rassurant de constater que nos autorités cantonales ne partagent pas l'avis de ces climato-sceptiques. Preuve en est cette déclaration de Jacques Melly, chef du département des transports, de l'équipement et de l'environnement, je cite : "Aujourd'hui, le changement climatique est une réalité mesurable aussi dans notre canton". Il est donc indispensable d'anticiper les conséquences qui pourraient en découler. Pour faire face à ce changement, il faut d'une part comprendre son contexte et, d'autre part, développer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation. Ces propos ont précédé l'instauration d'un plan climatique cantonal. Bref, pour Les Verts,

il est temps de redonner toute son importance à la lutte contre le changement climatique, de remobiliser les bonnes volontés.

Il convient de rappeler ici que notre cité est concernée au premier chef par ce phénomène. Comme le précise le contenu du postulat défendu ce soir, Sion est la ville qui s'est réchauffée le plus au cours de ces 20 dernières années, et ce n'est pas près de s'arrêter. Il suffit de consulter la courbe des températures de l'été dernier pour s'apercevoir que l'on tient le haut du pavé. Notre ville est particulièrement exposée aux événements climatiques extrêmes. Chaque jour ensoleillé, et nous en avons connu passablement, nous subissons ou nous apprécions, c'est selon, les chaleurs parmi les plus importantes enregistrées par les stations météo de notre pays. Les records de ce genre sont à coup sûr inutiles.

Semi-confinée au printemps par le COVID, une partie de la population devra peut-être, dans un avenir proche, s'auto-confiner l'été pour mieux se protéger de chaleur accablante. Le temps des vacances, caractéristique de cette saison, risque de se transformer en une période où nous devrons bientôt éviter de quitter notre domicile. Seuls les amateurs de télétravail profiteront peut-être de cette situation. S'ajoutent à ce phénomène, si nous ne réagissons pas rapidement, toutes les conséquences imprévisibles du réchauffement sur la végétation que contient encore notre ville et sa périphérie.

Une cité comme Sion a tout pour bien faire. Elle possède des outils comme le projet AcclimataSion ou la stratégie vélo pour lutter contre le réchauffement climatique. Il faut maintenant qu'elle se décide à planifier dans le temps la réalisation des propositions concrètes contenues dans ces documents. Il en va de même pour le fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie créée en 2007. Les mesures retenues, l'isolation des bâtiments, l'installation de panneaux solaires thermiques et la réalisation d'un certificat CECB, sont certes intéressantes, mais pour l'instant insuffisantes et financièrement sous-dotées. Ce fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie mériterait à coup sûr d'être mieux exploité en augmentant à la fois son financement et le nombre de mesures visant la diminution des énergies fossiles. Ce sont des éléments de ce type qui sont appelés à figurer dans un véritable plan climat.

Si nous ne réagissons pas maintenant, parviendrons-nous à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45% pour 2030 par rapport à 2010 ? On peut en douter, en particulier si nous procédons par petite étape et sans objectif temporel clairement défini. Soulignons au passage que notre pays n'est pas parvenu à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé à ce niveau, à savoir diminuer de 20% lesdites émissions pour cette année 2020. On est à 14% seulement. Il est toujours possible de compter sur l'effet cascade, à savoir attendre qu'un continent, voire un grand pays, commence à réaliser les efforts nécessaires, que la confédération impose un certain nombre de mesures, enfin que le canton intervienne pour que lesdites mesures soient réellement respectées. Si l'on compte sur ce genre de procédure, l'on va une fois de plus devoir réagir dans l'urgence, avec toutes les conséquences que cela implique. Ce qui s'est passé au départ de la pandémie du COVID montre bien qu'un minimum d'anticipation est à chaque fois nécessaire pour traverser au mieux les périodes de crise, en particulier quand cette crise, contrairement au coronavirus, ne surgit pas à l'improviste et qu'elle nous laisse le temps de réagir. Les propos du conseiller d'Etat Jacques Melly devraient inciter chaque ville de ce canton et sa capitale en particulier à prendre au sérieux les conséquences des changements climatiques que nous vivons actuellement et multiplier à leur niveau les décisions qui s'imposent. Jacques Melly a encouragé récemment les communes à renforcer des mesures déjà prises à leur niveau en déclarant "l'adaptation aux changements climatiques ne peut être reportée à demain". Puis, il a cité 4 communes qui, préoccupées par le changement climatique, développent des stratégies innovatrices et adaptées en partenariat avec le secteur privé. Il termine en soulignant "le rôle du canton et de ses services, ainsi que de la confédération est d'épauler les communes dans leurs démarches à ce niveau". Profitons de cette offre de l'Etat pour augmenter nos efforts. Ce postulat veut précisément encourager notre ville à utiliser cet appui du canton pour poursuivre les mesures déjà entreprises, les compléter par toute une série d'autres planifiées financièrement et temporellement dans un plan climat digne de ce nom. Ce postulat, s'il devait être accepté, constituerait un signal fort lancé par ce conseil à nos autorités. Un signal qui devrait les encourager à augmenter les efforts déjà consentis pour atténuer les effets du changement climatique sur notre région. Merci de votre patience et de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre maintenant la discussion sur cet objet et je passe la parole à Monsieur le conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'étonne que les auteurs n'aient pas retiré l'objet, celui-ci étant déjà réalisé. Nous refusons le postulat.

Nous constatons qu'il n'est guère question de la ville dans ce document à l'exception des 6 pistes de travail réclamées. Le postulat évoque le monde, la confédération, les cantons, sans raison aucune, puisque sans lien esquissé avec les demandes concrètes du postulat. Le remplissage via paragraphe inutile nous a agacé. Mais que dire des demandes articulées dans ce postulat ? Tous les points mentionnés sont traités par la ville et ont été abordés par le Conseil général au cours de cette législature. Les transports publics via l'agglo et le budget, les augmentations de cadence, la végétalisation via le PdCom et AcclimataSion, les énergies renouvelables via le volet dédié du même document, les rénovations et constructions avec des normes d'efficacité énergétique, encore ce damné PdCom et le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables.

Encore une fois, tous les éléments ont fait l'objet de l'examen soi-disant attentif des groupes politiques lors de cette législature. Pourtant, il n'y a pas eu d'amendement au règlement cité plus haut; pourtant, il y a eu acceptation de la réponse par la municipalité à la motion relative à ce même règlement et à sa modification; pourtant, il n'y a pas eu de débats suffisants sur le PdCom. Dès lors que le postulat a déjà été traité par les deux conseils, qu'il n'y a aucune demande concrète de pistes d'études qui n'ait été examinée, nous constatons que le postulat est profondément vide et que nous avons perdu notre temps à le lire et à y répondre. Nous souhaitons donc que ce postulat soit rejeté afin d'éviter les mêmes désagréments à d'autres.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Le postulat qui nous est présenté demande à la ville d'étudier l'opportunité d'un plan climat à l'échelle de notre cité. Les buts sous-jacents sont bien sûr la diminution des gaz à effet de serre, la limitation du dérèglement climatique et l'augmentation de la qualité de vie des Sédunois. Alors que dire ? Pouvons-nous réellement être contre les idées défendues dans ce texte. A l'heure où des foules descendent dans les rues pour protester, où la vague verte est passée au niveau fédéral, à l'heure où la population prend d'elle-même conscience de tous ces enjeux, pouvons-nous être contre ces principes ?

Le postulat demande qu'un plan climat soit décrété. Je cite : "c'est seulement en décrétant de telles mesures que soit la confédération, soit les cantons ou les communes parviendront à limiter les émissions de gaz à effet de serre".

Mais ces mesures n'ont-elles pas déjà été décrétées et surtout quelles mesures sont-elles demandées par les dépositaires ? La Ville de Sion n'a pas attendu pour mettre en place de nombreux outils et projets allant dans ce sens. Ce postulat met en avant le projet AcclimataSion mais ce n'est qu'un exemple. Des subventions sont déjà en place pour favoriser les énergies renouvelables, rénover les bâtiments et ainsi diminuer les émissions de CO₂. La construction du chauffage à distance permettra d'économiser plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CO₂ par année. La mobilité douce est de plus en plus mise en avant et les espaces sont repensés pour que les cyclistes se sentent à l'aise dans notre ville. Ce soir, le sujet de l'abaissement de vitesse à 30 km/h est en discussion. Les transports publics sont encouragés par leur gratuité et l'ajout de nouveaux horaires. A chaque réaménagement ou réfection de rue, des arbres ou plantes apparaissent. Le courant électrique fourni par OIKEN est 100% renouvelable pour les clients captifs. Finalement, la Ville de Sion a décidé dans le volet énergie d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts et renouvelle actuellement son label "Cité de l'énergie". Je pourrais vous donner encore de nombreux exemples. La ville applique déjà ce qui est demandé dans ce postulat. Alors, que faut-il continuer à décréter pour démontrer que l'on s'intéresse à ce thème. Dans le terme transition énergétique, il y a le mot transition. Si tout le monde souhaite que tout se passe en un claquement de doigt, la réalité fait que les projets nécessitent du temps.

Le groupe PLR soutient bien entendu les bases de ce texte mais se demande si une telle démarche est vraiment utile. Ce postulat ne va-t-il pas entraîner un travail inutile pour la ville. Ne va-t-on pas enfoncer

des portes ouvertes et, période électorale oblige, accepter pour montrer un soutien alors que nous avons travaillé depuis plusieurs législatures dans ce sens. Nous laissons ces questions en suspens et allons donc laisser la liberté de vote à nos membres.

Andrey-Berclaz Maryline, Conseillère générale, AdG. Ecouter les scientifiques, demandent, entre autres, le Secrétaire général de l'ONU, le pape François, dans son encyclique "Laudato Si", et bien sûr les manifestants du climat du monde entier qui ne sont pas tous des jeunes. A lire les programmes de campagne 2020 de la plupart des partis politiques, actifs sur notre belle commune, cela ne semble-t-il pas être le cas ? Ecouter les scientifiques.

Nous le savons tous et cela depuis des décennies, nous devons baisser nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre les objectifs de Paris, nous devons les baisser drastiquement car nous l'avons peu fait jusqu'à présent et nous préparer, en tant que communauté, aux effets de la crise climatique qui s'annonce. 1,5 degré ou 2 degrés de moyenne si nous sommes très efficaces, jusqu'à 5 degrés, voire plus, si nous continuons comme maintenant, avec les conséquences que nous commençons seulement à apercevoir. L'intérieur des terres, dont nous faisons partie, chauffe déjà 2 fois plus que la moyenne terrestre. Le sud de l'Europe, dont nous faisons partie, sera particulièrement touché. Sion en est déjà à 2 degrés de plus, et cela sans compter les températures extrêmes autour de ces encore trop nombreux îlots de chaleur. Disons-le, nos derniers étés seront les plus frais des années à venir.

Il est donc essentiel de se donner les moyens de freiner ce réchauffement et aussi de s'y préparer, car réchauffement il y aura. Freiner bénéficiera à la préparation et se préparer bénéficiera au frein aux gaz à effet de serre. Nous savons tous cela en tant qu'individu, tous autant que nous sommes, mais nous l'oublions. Nous oublions la crise climatique parce qu'elle dérange notre confort quotidien, surtout notre confort mental. En tant que communauté, c'est pareil et c'est peut-être même encore plus difficile car en parler de manière constructive en couple, en famille, entre amis, voire dans une assemblée politique, c'est l'étape suivante. Les anciens, eux, savaient. Ils se préparaient localement et nationalement à faire face aux crises. Nous, nous sommes devenus nettement moins bons car nos vies ont été plus préservées. Étions-nous prêts face au COVID en mars dernier alors que la crise est minuscule par rapport à ce qui nous attend ? Alors, faut-il se préparer à la crise climatique et ses conséquences écologiques ? Selon les psychologues des crises c'est le seul moyen à notre disposition pour faire face le moment venu. On est en route. Des concepts, des réalisations vont de plus en plus dans ce sens, mais d'autres pas du tout.

Mettre la question du climat au cœur de tous nos projets, et pas seulement de quelques-uns, nous obligerait, c'est sûr, à mener une réflexion qui tienne compte de nos enfants puisque ce que nous réalisons en 2020 aura des effets dans les 10, 20 ou 30 prochaines années. Ne sommes-nous pas à un moment crucial pour le faire ? Serons-nous responsables et solidaires de nos enfants ? Élaborer un plan climat, un plan d'action climat au niveau communal, serait à la fois une prise en compte de ce qui existe déjà et vous l'avez tous souligné, il y a déjà beaucoup de choses qui sont en route et qui ont été faites. Et ce qui est à faire, ce serait aussi pour tous s'approprier mieux le sujet, qui fait peur, pour se mettre en action avec des échéances précises. Enfin, cela pourrait aussi devenir une démarche participative, chère à la municipalité, pour construire une culture commune au sein des deux conseils de l'administration communale et de la population. Un projet porteur d'avenir, un projet qui a du sens, un projet qui rassemble. Le groupe AdG accepte le postulat interpartis "Plan d'action pour le climat".

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je crois que la conseillère Kuchler, le conseiller Boand et le pape François ont très brièvement exprimé ce que le groupe PDC pense. Ce que je souhaiterais rajouter peut-être, c'est que de 1990 à 2018, les émissions de CO₂ suisses ont baissé de 14%, qu'actuellement au parlement fédéral, on est en train de plancher sur la loi sur le CO₂ et qu'au niveau cantonal, on a voté un plan climat qui, de l'aveu même des personnes qui l'ont déposé, est un peu vide.

Alors, je ne vois pas très bien comment un plan climat communal pourrait venir amener quelque chose. Ce qui me pose un petit problème, c'est dans le dernier paragraphe, quand on parle de "prôner des

mesures incitatives" et que parallèlement on dit "que l'on va élaborer une réglementation", j'y vois un petit hiatus qui me pose quelques petits soucis.

Enfin, comme c'est un sujet émotionnel et qui peut être abordé selon la sensibilité de chacun, notre groupe aura la liberté de vote.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur Jean-Paul Mabillard, je vous laisse répondre avant de passer au vote.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En entendant la réaction des UDC, j'ai envie de dire : "mais pourquoi tant de haine" ?

Il me semblait que ce postulat ne mettait pas vraiment en doute les mesures déjà entreprises par la commune. Il demande simplement de clarifier les objectifs poursuivis mais surtout de les renforcer et, en particulier de réfléchir à leur financement. A mon avis, c'est ce que signifie les termes "élaborer un plan de climat". Il n'appartient pas à un groupe politique d'élaborer un plan climat. Quant au Grand Conseil, on a déposé un plan climat. Ce n'était pas pour que le Conseil d'État renvoie la balle aux groupes qui déposaient le plan climat. C'est simplement parce qu'il devrait réfléchir à ce niveau-là et faire un véritable travail. Ce postulat demande également de profiter du soutien offert par le canton et la confédération. Maintenant, on peut chipoter sur les chiffres, mais 14% c'est 6 % en moins que ce que visait la confédération au niveau de la diminution des effets de gaz à effet de serre. 2050 est rapidement là. Comment faire pour arriver à 45 %, voire 50%, voire la neutralité à partir de 2050. Comme j'ai la parole, je vais en profiter un tout petit peu, je suis désolé.

La première considération est en lien avec la prise en compte des postulats par le plénum. Refuser ou accepter. Certains postulats ont parfois un effet indirect ou collatéral sur les réflexions menées par nos autorités. Preuve en est l'arrêté sur les parcs et jardins qui ressemble à s'y méprendre au contenu d'un postulat, pourtant refusé il y a peu par notre conseil. Il est revenu en force il y a quelque temps. J'ajouterai qu'il y a 6 ans environ, les Verts ont déposé un postulat demandant la fermeture du Grand-Pont à la circulation automobile durant la période estivale et d'en évaluer par la suite les conséquences pour les habitants et les commerçants. Sans surprise, ce postulat a été balayé à une large majorité par le Conseil général de l'époque et pourtant, dans le courant de 2019, nos autorités communales prenaient la décision de fermer le Grand-Pont, d'en faire une rue piétonne durant 9 mois et d'en évaluer les conséquences par la suite. L'espoir fait vivre.

Deuxième considération : le postulat sur les 30 km/h, qui vient d'être accepté, ferait plus que bonne figure dans un plan climatique chargé de planifier et de coordonner toutes séries de mesures visant à combattre le réchauffement climatique.

Pour conclure, soyez assurés que notre groupe et l'AdG vont se montrer de plus en plus insistant sur la problématique du réchauffement climatique. Même avec une nouvelle équipe à partir de janvier, notre groupe interviendra avec tous les outils à sa disposition pour faire avancer ce dossier. Comme diraient les jeunes ou les activistes de la place fédérale "on va occuper la place". Pour l'anecdote, et tant est quand même de vous convaincre d'accepter ce postulat, je citerai un membre de ce conseil, également député-suppléant, qui, lorsqu'il a défendu ce type d'outil dans le cadre du Grand Conseil précisément, a déclaré "Un postulat, cela ne mange pas de pain, c'est simplement une proposition que le Conseil d'État est libre d'accepter ou de refuser". Résultat des courses : son postulat a été accepté à l'unanimité. On a toujours le droit de rêver. Merci de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui le refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est refusé par 32 non, 21 oui, 1 abstention.

IX- Développement de l'interpellation des Verts "Pollution lumineuse".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite Madame la conseillère Brigitte Pfister à développer cette interpellation.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Lors du plénum du 25 février 2020, le Conseil général a refusé un postulat portant sur la diminution de la pollution lumineuse, comme ce fut le cas aujourd'hui. Déposé par le groupe des Verts, ce postulat proposait un inventaire des points faibles, un plan d'action pour compléter les mesures déjà mises en place. Suite au refus, le groupe des Verts désirait recevoir une réponse par rapport aux questions contenues dans le postulat.

Une évaluation des points faibles concernant la pollution lumineuse a-t-elle été réalisée ou est-elle envisagée ? Existe-t-il un véritable plan d'action pour atténuer les inconvénients provoqués par la pollution lumineuse et compléter les mesures déjà entreprises ou est-il en voie d'élaboration ? Quelles sont les prochaines échéances en lien avec la pollution lumineuse que se sont fixées nos autorités ?

Comme l'a très justement relevé un intervenant du groupe PLR lors de ce plénum du 25 février, la pollution lumineuse ne pourra pas être combattue uniquement par le secteur public. Il est donc nécessaire de convaincre les privés, les entreprises et les habitants de diminuer l'utilisation de l'éclairage. A ce niveau également, nous désirerions savoir ce qui a déjà été entrepris ou ce qui est envisagé dans le futur par nos autorités. Pour rappel, dans le cadre du concours "Les jeunes changent le monde", un des projets primés le 2 septembre de l'année passée, visait à inciter les commerces et les entreprises de notre cité à éteindre leurs enseignes et ne pas éclairer les vitrines une partie de la nuit. Nos autorités s'étaient engagées à travailler dans ce sens les mois qui suivaient les résultats du concours. Une année plus tard, où en est-on avec ce projet ? Quelles mesures ont concrètement été mises en place ?

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite Monsieur le Président de répondre à cette interpellation.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, on a pris la liberté de vous répondre immédiatement. Pour ce faire, je vais demander à Monsieur Vincent Kempf, chef de service de l'urbanisme et de la mobilité qui est accompagné par Monsieur Georges Jenelten, directeur de OIKEN Solutions et de Monsieur Jérôme Luyet, collaborateur en charge de l'éclairage public, de venir vous présenter la vision que nous avons aujourd'hui de l'éclairage public et de pouvoir répondre ou en tout cas vous apporter des informations par rapport à votre interpellation.

Vincent Kempf, Chef de service, Ville de Sion. Nous avons l'honneur de vous exposer ce soir une brève présentation concernant la problématique de la pollution lumineuse. Vous savez que OIKEN est au bénéfice d'un mandat de prestations concernant l'éclairage public. L'éclairage public est une composante importante de nos aménagements urbains, existants et nouveaux. En ce sens, la rénovation des éclairages existants s'inscrit souvent dans des programmes plus globaux avec des calendriers de rénovation ou de réaménagement des espaces publics qui sont communaux mais également cantonaux puisqu'il y a un certain nombre d'axes qui sont cantonaux. Donc, l'éclairage public est une composante de nos aménagements urbains mais reste également tributaire de ces calendriers d'interventions.

Vous allez voir que les mesures déployées visent de manière directe ou indirecte à lutter contre la pollution lumineuse qui est clairement un des objectifs quotidiens des travaux qui sont menés par Messieurs Jenelten et Luyet qui vont vous donner les expertises sur cette thématique. Je passe la parole sans plus attendre à Monsieur Jenelten.

Jenelten George, Directeur OIKEN Solutions. La présentation que nous allons faire va se diviser en 2 parties. La première partie traitera de l'aspect légal de la pollution lumineuse et la deuxième de l'aspect technique et visuel et de tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur le territoire de la commune de Sion.

Je me chargerai de la partie "aspect légal". La partie plus intéressante et plus captivante sera présentée par Monsieur Jérôme Luyet.

Le Conseil municipal avait demandé de vérifier le cadre légal régissant tous les aspects liés à la pollution lumineuse. À cet effet, nous avons demandé un avis de droit qui a été établi par Maître Julien Rouvinez, avocat auprès du cabinet d'avocats Kellerhals Carrard à Sion. Je ne vais pas vous lire cet avis de droit. Par contre, je vais vous donner uniquement les résumés. Maître Rouvinez a étudié sur le plan fédéral, cantonal et naturellement aussi toutes les dispositions, ainsi que la jurisprudence.

En résumé, aujourd'hui il n'y a pas de dispositions légales spécifiques tendant à protéger l'homme et l'environnement contre les émissions lumineuses, communément dit la pollution lumineuse. Cette protection découle directement des principes généraux des lois fédérales telles que la loi sur la protection de la nature et du paysage, la loi sur la protection de l'environnement, la loi sur la chasse et la loi sur la pêche notamment.

Par contre, contrairement à d'autres aspects liés à l'environnement, la pollution lumineuse ne fait pas l'objet d'une ordonnance d'application au point de vue fédéral. En ce qui concerne le Canton du Valais, le droit cantonal valaisan ne contient aucune disposition spécifique. Je vous rappellerai qu'en 2018, une motion a été déposée au parlement cantonal pour légiférer sur la pollution lumineuse. Le Conseil d'État a répondu que les dispositions fédérales étaient suffisantes ainsi que les recommandations de l'office fédéral de l'environnement et toutes les directives des professionnels. Si l'on parle des directives, naturellement quand on fait de l'éclairage public, il y a énormément de normes qui sont édictées, tant par les sociétés suisses des ingénieurs et les architectes, les éclairagistes, puisqu'il y a une association suisse aussi, ainsi que les recommandations de l'office fédéral de l'environnement. Ces dernières sont issues d'un postulat qui a été déposé en 2009 au parlement fédéral. Il a fait l'objet d'un document publié en 2017 qui était une aide ou une recommandation sur l'exécution de l'éclairage public. Ce document a été mis en consultation. Je pense qu'il n'a pas été publié. Par contre, vous pouvez le consulter sans autre sur le site de la confédération, mais je vous avertis déjà, il y a à peu près 150 pages. Je vous souhaite donc bonne lecture. Le tribunal fédéral s'est prononcé à plusieurs reprises sur la pollution lumineuse et a toujours conclu que la base légale était suffisante et se référait toujours aux recommandations de l'office fédéral de l'environnement qui indiquait dans son rapport que si l'on suivait ses recommandations, on était en ordre avec le cadre légal. Donc, on en conclut qu'il faut impérativement respecter pour chaque projet concret de mise en lumière, que ce soit de l'éclairage public normal ou la mise en valeur d'un patrimoine, ces recommandations et les normes édictées.

Cela fait plusieurs années que l'éclairage public est modernisé sur la Ville de Sion et nous respectons, tant la ville que OIKEN qui est mandatée pour ces travaux, les bases légales et naturellement aussi toutes les recommandations de l'office fédéral de l'environnement. Voilà pour tout ce qui est de l'aspect légal sur la pollution lumineuse.

Luyet Jérôme, Collaborateur OIKEN. Tout d'abord, je vais vous parler de la phototoxicité de la lumière émise par les LED, puisque maintenant il n'y a plus que cette source de lumière qui est nouvellement installée. L'effet physiologique de la composante bleu-vert émise par les LED peut sous certaines conditions modifier le rythme du sommeil. C'est un des potentiels problèmes de la lumière émise par les LED. Quant à l'autre problème, c'est le danger rétinien, rayonnement optique composant bleu de la LED qui peut, lors d'une longue durée d'exposition, être dangereuse pour les yeux et la peau et provoquer une sensation extrêmement inconfortable. La même problématique arrive avec les tablettes et l'éclairage intérieur. Pour nous, ce n'est pas de la pollution lumineuse mais de la phototoxicité.

Après l'efficacité énergétique, la pollution lumineuse est un thème qui fait de plus en plus débat car elle a des conséquences plus ou moins nocives sur la faune et la flore. On peut aussi noter une autre conséquence fâcheuse : le halo lumineux qui masque partiellement notre vision d'un ciel étoilé. La pollution lumineuse c'est également la lumière intrusive qui rentre dans un appartement, par exemple.

Sur le graphique publié en 2018 qui représente une carte de la Suisse, on voit une gradation d'un ciel pollué de 1 à 9 et on se rend compte que les zones les plus polluées sont les zones urbanisées. On reconnaît les grandes villes, comme Zurich, Bâle, Genève, Lausanne et puis la ville de Berne qui est peu polluée car ils ont sûrement pris en compte cette problématique depuis longtemps. La pollution lumineuse se révèle encore plus en temps de brouillard.

Concernant les normes, l'office fédéral de l'environnement prépare une nouvelle réglementation dédiée à cette problématique. Le Canton du Valais a également publié une petite brochure l'année passée intitulée "La lumière nuit".

Les causes de la pollution lumineuse sont les enseignes, les grands magasins, l'éclairage privé, l'éclairage public, l'éclairage sportif. Si on prend un peu de hauteur pendant la nuit, on regarde par exemple du côté de Conthey, on voit que les zones habitées sont très peu polluées et les zones de pollution lumineuse sont les zones où se situent les grands magasins. L'éclairage sportif est aussi très polluant surtout avec les anciens luminaires.

Les moyens entrepris pour limiter la pollution lumineuse au niveau de l'éclairage public sont le remplacement des anciens luminaires type boule, champignons par des luminaires à flux dirigé. C'est ce que fait la ville depuis plusieurs années. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour le réseau d'éclairage public, comme tous les réseaux, il faut 20, 30 ou 40 ans pour arriver à le changer complètement. C'est un peu la même problématique que pour le réseau d'eau, le réseau d'électricité ou le réseau de gaz.

Les mesures suivantes ont été prises :

- Moderniser le parc avec le passage à des luminaires à flux dirigé. Dans les zones résidentielles, utilisation d'un système dynamique. Par exemple, à partir de 21h, ce système s'enclenche. Il fait baisser le flux lumineux à 20% et quand il y a un piéton, un véhicule, un cycliste qui sort de chez lui, les luminaires s'enclenchent les uns après les autres.
- Le blackout c'est-à-dire couper l'éclairage public dans une certaine tranche horaire, par exemple de 23 heures à 5 heures 30 le matin. Il y a plusieurs routes dans des quartiers non habités sur lesquelles on a appliqué le blackout. Une des mesures potentielles, ce serait d'éteindre l'éclairage des parcs à partir d'une certaine heure. Le blackout des mises en lumière est déjà en vigueur. Les bâtiments mis en lumière, comme la Grenette, l'Hôtel de Ville, le bâtiment du Casino, les Châteaux, etc. ne sont plus éclairés à partir de minuit.
- Abaissement durant les heures creuses de tous les luminaires LED, qui ont été installés depuis 6-7 ans, à partir de 23 heures, le niveau de lumière baisse de 50%. Ce n'est pas quelque chose de spectaculaire car l'œil s'habitue relativement vite et cela passe quasi-inaperçu.
- Le démontage : l'année passée, une soixantaine de luminaires ont été démontés le long de la T9, entre Pont-de-la-Morge et la chapelle de Châteauneuf, et de l'autre côté à la sortie de la ville après les Roches Brunes jusqu'au pont de Berne. C'étaient des luminaires qui avaient été posés dans les années 60/70
- Suppression des mats en trop que l'on voit dans les ronds-points et le remplacement par un éclairage périphérique. Comme cela, beaucoup moins de lumière est émise à l'extérieur ou dans les habitations environnantes. Quand on parlait d'éclairage dynamique, c'est ce type de modules qui est fixé contre les mâts et qui permet de gérer la lumière. Ils sont équipés de détecteurs de présence. L'installation d'un détecteur comme cela revient rendu/posé à environ 400 francs.

Avec ces différentes mesures on peut comparer la consommation d'énergie dans une zone résidentielle type avec une chaussée d'environ 4 mètres et un prix au kwh de 15 ct. Anciennement, la facture pour la commune était de l'ordre de 90 francs par luminaire par année pour des luminaires de type boule. En passant à un luminaire LED de dernière génération, avec l'abaissement à 50% entre 23 heures et 5 heures 30, ce coût tombe à 12 francs par an par point lumineux. C'est un sacré saut. Maintenant, si on éteignait l'éclairage de cette route résidentielle entre 23 heures et minuit, on économiserait 4 francs par année par point lumineux et en mettant du dynamique à 3 francs. Pour nous, la pollution lumineuse est un thème différent de l'économie d'énergie, de l'efficacité. Si on doit faire tous ces efforts, c'est

principalement pour réduire la pollution lumineuse. Le gros gain énergétique a été fait, selon nous, avant.

Le parc d'éclairage de la commune de Sion se compose d'environ 4'100 luminaires.

- 5% sont en LED dynamique
- 4% sont blackoutés, donc coupés entre 23h de 5h30
- 32% du parc est en LED
- 13% est encore en technologie mercure. C'est une technologie qui utilise beaucoup d'énergie
- 13% est en sodium, donc 544 luminaires en sodium avec des luminaires qui sont assez polluants, qui ont un flux assez dispersé
- 33% en iodure métallique, qui est une bonne technologie.

Les principales rues qui ont des problèmes, qui sont polluantes, ce sont les rues qui sont en vert et bleu sur ce plan. C'est donc l'entrée de la ville, la traversée de Pont-de-la-Morge et le solde de la T9 jusqu'au carrefour de l'ouest, donc depuis la chapelle de Châteauneuf jusqu'au carrefour de l'ouest, la bretelle autoroutière jusqu'au BP, toute la rue du Petit-Chasseur, l'Avenue de la Gare, l'Avenue de Tourbillon, un bout de la rue de la Dixence, une grande partie de la rue de Loèche, les 3 châteaux, la route de Chippis et le long du canal. Ces rues sont clairement identifiées et seront rénovées au rythme des budgets. En violet, vous avez les routes qui sont blackoutées aux heures creuses de la nuit. Il y a celle qui va au restaurant des Iles, vers le pénitencier, la rue de la Drague, St-Hubert, les abords du stade de Tourbillon, l'extrémité Est de la route de Vissigen et le secteur autour du tunnel de Platta. Toutes ces routes éclairées ont été blackoutées parce qu'il n'y a pas de zones d'habitation autour. On a fait l'acquisition d'un drone. On a fait quelques photos pour voir les zones polluées.

A l'avenue de la Gare, la pollution vers le ciel apparaît moins parce que les photos ont été prises en été et que les arbres sont encore remplis de feuilles. On voit bien les boules qui sont disposées tout le long de l'avenue de la gare et de la place de la Planta. A la rue de Loèche, vers le café de la Sitterie, on voit que la pollution lumineuse se matérialise par un éclairage violent contre les bâtiments. On peut constater la mise en lumière du château de Valère qui est relativement polluante. Une partie de la lumière passe au-dessus des remparts ou des murs de la basilique.

Vincent Kempf, Chef de Service de la Ville de Sion. En ce qui concernant la question de la phototoxicité, je tiens à vous dire qu'OIKEN fait systématiquement l'acquisition de matériel qui est admis en matière de phototoxicité. Donc, il n'y a pas de phototoxicité.

J'aimerais ajouter un complément concernant l'éclairage patrimonial de Valère et Tourbillon. Aujourd'hui, il y a déjà un blackout, mais un important projet de rénovation, de réaménagement total de cet éclairage est en cours d'analyse et de développement ainsi que de tout l'éclairage de notre patrimoine urbain et architectural, avec OIKEN. Ceci amènera une plus-value qualitative certaine et également une plus-value en termes de pollution lumineuse étant donné que cette dernière est relativement importante à Valère et Tourbillon.

Au sujet de la problématique des plans lumières, je peux signaler qu'à chaque fois qu'il y a une intervention dans un quartier ou sur un tronçon, il y a toujours une étude approfondie qui est réalisée par les professionnels d'OIKEN avec la contribution d'un éclairagiste expert externe. Cette collaboration et ces synergies permettent des optimisations tant sur le matériel que sur l'intégration de ce matériel au tissu urbain, qui assure aussi, à travers des tests préliminaires, que le matériel est posé dans les meilleures conditions pour éclairer l'espace public et non pas pour éclairer des surfaces qui sont inutiles. Donc, c'est une systématique qui est déployée à chaque fois qu'il y a un projet, soit sur un tronçon de rue ou d'avenue, soit également quand qu'il s'agit d'un quartier, typiquement actuellement c'est le quartier de Vissigen et de Champsec qui a fait l'objet d'importantes rénovations.

Dernièrement, tout le secteur de la place de la Meunière a été entièrement revu. Cette révision a fait l'objet au préalable d'une vision globale pour implémenter ce nouveau matériel et l'assortir à l'espace urbain dans le cadre justement de ces tests.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Pouvez-vous nous transmettre la présentation de ce soir afin que l'on puisse la mettre à disposition des conseillères et conseillers. J'ouvre la discussion et les questions sur ce sujet. Je passe la parole à Madame la conseillère Brigitte Pfister.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Merci aux 3 intervenants pour la présentation. Pour commencer, je tiens à saluer votre travail et votre engagement pour diminuer la pollution lumineuse.

Je suis contente que les problèmes de pollution lumineuse soient pris au sérieux, mais je regrette cependant la lenteur avec laquelle les luminaires sont changés. Vous parlez de 20, 30 ou 40 ans. Au vu de la nuisance que cela provoque pour la faune et la flore et avec l'effondrement drastique de la biodiversité, des insectes, que l'on est en train de vivre en ce moment, il serait peut-être bien que l'on aille un petit peu plus vite. Ce que j'ai bien compris, c'est qu'il manque effectivement un cadre légal. Ce qui est assez étonnant à mon avis. Effectivement, peut-être que cela irait plus vite si un cadre légal était mis en place, mais cela se fait au niveau fédéral comme vous l'avez dit. Donc, on va donner du travail à nos conseillers nationaux.

On n'a pas parlé des mesures pour sensibiliser la population. Certaines villes ou agglomérations éteignent, le temps d'une soirée, tout l'éclairage public pour sensibiliser aux méfaits de la pollution lumineuse et permettre aux habitants d'observer le ciel étoilé, si le temps le permet. C'est le cas par exemple du grand Genève ou bien de Lausanne. Je pense que ce serait vraiment intéressant de mener ce genre d'action en Valais et communiquer largement sur ces événements. Il est louable de faire des efforts sur la pollution lumineuse mais attention à l'effet rebond. Si j'ai bien compris, la ville veut s'étendre, s'agrandir, développer de nouveaux quartiers, remplir toutes les zones industrielles possibles et développer l'aéroport avec de grosses installations lumineuses jusqu'à St-Léonard. Ainsi, dans les années à venir, la pression lumineuse va encore fortement augmenter. D'un côté, on diminue, comme vous l'avez présenté aujourd'hui, mais de l'autre, on continue à augmenter les sources lumineuses. Alors, moi, je me pose la question si, au final, le bilan sera quand même positif ou non. Ce qui me tient à cœur est que toutes ces mesures ne soient pas seulement prises pour suivre des recommandations, mais que la volonté soit vraiment d'agir pour la santé de la population et en faveur de la biodiversité et cela à long terme. Pour terminer, nous espérons recevoir régulièrement des informations quant aux réalisations et avancements des projets liés à l'éclairage public. Et si c'est possible, peut-être de la part de Monsieur le Président, d'avoir une réponse au sujet du projet "Des jeunes changent le monde", ce serait intéressant de savoir ce qui a été fait ou pas.

Vincent Kempf, Chef de Service de la Ville de Sion. On a essayé avec Monsieur Jenelten et Monsieur Luyet d'examiner la temporalité par rapport au plan qui vous est présenté. Donc, je précise qu'Uvrier n'est pas oublié; il y a de l'éclairage public qui a été rénové il y a 4 ans. Malheureusement, la couche n'est pas apparue sur le plan qui vous a été présenté. Nous nous en excusons.

Au niveau des budgets et par rapport à l'ensemble des mesures, vous avez vu qu'elles sont très diverses puisqu'entre de l'éclairage dynamique et du blackout, cela n'aura pas les mêmes répercussions. Le blackout est quand même soumis à l'acceptation de la population. Il y a certains tronçons qui avaient été blackoutés et qui ont été rétablis suite aux demandes insistantes des riverains. On a aussi parfois des mesures que l'on souhaite mettre en place qui ne peuvent pas aller à leur terme. Mais on estime aujourd'hui que la rénovation totale de l'éclairage pour le mettre en parfaite conformité sous l'angle notamment de la pollution lumineuse, est d'une durée d'environ 7 à 8 ans.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A ma connaissance, le courrier a été envoyé aux différentes entreprises. Par contre, je n'ai pas de retour de la part de ces jeunes. Je sais qu'il y a eu beaucoup de bonne volonté et d'engagement dans ce courrier. On l'a vu, on l'a accompagné mais je n'ai pas de retour concret. On va s'inquiéter et on reviendra vers vous le moment venu.

X- PRVC : rapport du délégué du Conseil général M. le Conseiller Jérôme Tavernier.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. En tant que représentant du Conseil général de la Ville de Sion et membre de l'assemblée des délégués de la PRVC, je tenais à vous transmettre un point de situation. Tout d'abord, je tiens à rappeler le rôle de la PRVC : assurer la gestion de la sécurité publique sur les 2 villes, Sierre et Sion et les communes d'Arbaz, Ayent, Chalais, Chippis, Grimsuat, Grône, Miège, St-Léonard et Veyras. Ce qui représente un rayon global de 75'000 habitants. L'assemblée des délégués de la PRVC s'est réunie à 2 reprises cette année. La première fois, le 3 mars 2020, séance durant laquelle l'assemblée a été constituée de par les nominations. Le règlement du personnel ainsi que le budget ont été validés. La seconde fois, le 30 juillet 2020, session durant laquelle un bilan semestriel a été établi, incluant la situation particulière du COVID 2019.

Au niveau de l'activité opérationnelle, le défi majeur résidait dans le maintien de la qualité des prestations en tenant compte de nombreuses implications liées notamment au système informatique, aux équipements, au matériel ainsi qu'aux différents contrats qui avaient été signés par les 2 polices municipales. Plusieurs adaptations administratives ont dû être également apportées et d'importants volumes ont été traités cette année au niveau des appels et des interventions. Durant la période de COVID, la prévention a été privilégiée sur le terrain. Le télétravail et le splitting du personnel sur les 2 sites ont été également menés par les dirigeants.

Une bonne coopération avec la police cantonale a également pu être constatée. Globalement, les échos de la part de la population et des agents peuvent être qualifiés de réjouissant et positif pour la suite.

D'un point de vue juridique, le règlement du personnel a été passé en revue lors de la séance et a été adopté par l'assemblée de manière unanime, à la suite de plusieurs corrections qui ont été apportées à ce règlement. Sur le plan des finances, un travail approfondi sur la maîtrise des charges d'exploitation et sur des mesures d'économie a été mené. La situation de crise du COVID a engendré des impacts notables sur le budget prévisionnel et sur les recettes attendues de l'association. Le budget 2021 a par ailleurs été examiné de manière détaillée et a été accepté lors de la séance du 30 juillet également de manière unanime. En somme, le bilan 2020 de la PRVC jusqu'à présent, se révèle encourageant pour la suite. La mise en place de la PRVC s'est passée de manière solidaire et la fusion permet une réelle optimisation à plusieurs niveaux. Le constat global montre un déroulement adéquat des opérations sur le terrain grâce à une bonne collaboration générale. Toutefois, la communication par le biais de la presse doit encore s'améliorer afin de permettre une meilleure valorisation du travail fourni quotidiennement par les forces de l'ordre.

XI- Informations de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais vous donner une information un petit peu plus consistante sur les lignes directrices du tourisme local.

Vous le savez, le Conseil municipal a décidé de conduire ce travail, qui est un travail nécessaire pour être en ligne avec notre plan directeur du tourisme, qui est aussi nécessaire pour pouvoir rédiger un règlement sur les taxes touristiques et qui est aussi nécessaire pour consulter les différents acteurs touristiques. Nous avons donc confié cette mission à Madame la professeure Anne-Sophie Fioretto qui est là et qui va vous présenter ce travail. Puis, ma collègue Marylène Volpi Fournier conclura après la présentation et pourra répondre à vos éventuelles questions.

Je reprendrai après les informations habituelles du président et nous pourrons passer à la suite de l'ordre du jour.

Fioretto Anne-Sophie, Professeure à la HES SO Valais/Wallis Je vais tâcher de tenir le timing qui m'a été attribué et donc de vous présenter, en 15 minutes, le travail qui a été réalisé depuis le printemps et qui consiste à définir les lignes directrices de la politique du tourisme de Sion.

Je vais vous poser le contexte dans lequel s'intègre la démarche en parlant de la loi sur le tourisme et vous parler de la méthodologie. Comment en est-on arrivé à définir des lignes directrices, c'est-à-dire des axes stratégiques de développement, une vision, et par la suite, un plan d'action pour mettre en place cette vision. Et quelles seront les prochaines étapes à partir de maintenant.

Cette définition des lignes directrices s'inscrit dans une démarche imposée par la nouvelle loi sur le tourisme qui date de janvier 2015. Il y a un processus précis qui exige des communes de commencer par la mise en place de lignes directrices, donc une vision et des axes de développement, ensuite de travailler sur un plan d'action, c'est-à-dire le côté opérationnel de la mise en œuvre de ces lignes directrices, le règlement, c'est-à-dire de savoir exactement comment financer ce plan d'action et les mesures ou les projets qui ont été identifiés. Ensuite, il y a tout un processus de validation, approbation à la fois par le Conseil communal, le Conseil général et le Conseil d'État.

On est tout en haut de cette ligne, au stade de l'élaboration des lignes directrices que je vais vous présenter. Ces dernières font suite à un processus, un processus d'amélioration continu, comme on l'a appelé, qui vise vraiment à définir où l'on veut aller, comment on veut y aller et avec quels moyens on veut y aller. Bien sûr, cela commence par un état des lieux, les forces et les faiblesses de la ville, la définition d'une vision commune partagée. C'est ce que l'on a fait avec un ensemble d'acteurs touristiques et économiques sur le territoire, une période de validation, de consultation et finalement, le scénario de développement que je vais vous présenter avec ses axes stratégiques.

On a commencé tout d'abord par identifier et caractériser les atouts de la ville ainsi que les limites de l'activité touristique actuelle. On a travaillé avec les acteurs, comme je vous le disais. Il y a 28 acteurs qui ont été interviewés sur le territoire communal et une quarantaine d'acteurs qui ont été consultés et qui valident. Je vous montrerai tout à l'heure par des chiffres les intentions de la ville et le scénario de développement. Le fait de faire un état des lieux, d'enchaîner avec le partage des informations avec tous les acteurs concernés par l'activité touristique, permettent d'établir les conditions-cadres et de les formaliser dans ce document de lignes directrices et de s'entendre sur ces lignes qui vont servir de fil rouge, de fil conducteur, pour le développement futur.

Vous l'avez compris, au printemps c'était l'état des lieux, cet été la consultation élargie et maintenant on est vraiment dans la phase de mise en cohérence, de présentation et d'explications de cette vision de développement.

Petit retour en arrière sur cet état des lieux. Comment cela a-t-il été réalisé ? Sur la base de documents et d'études qui ont été transmis par la ville et par les différents acteurs clés du tourisme.

28 acteurs ressources ont été interviewés pendant le COVID de manière physique. On a trouvé que c'était plus intéressant d'y aller comme cela. On a pu établir un diagnostic avec les forces et les faiblesses de la ville ainsi que les opportunités et les menaces. On a comparé la situation de Sion avec d'autres villes qui avaient des caractéristiques similaires en termes de taille, de dimension de la ville et en termes d'évolution démographique et d'ambition économique et aussi en tenant compte d'un contexte touristique et montagnard. Vous voyez ici les villes de Chambéry, Bolzano, Brig, Thun et Martigny ont été comparées. Cela nous a permis d'arriver à 2 scénarios possibles de développement et 3 axes stratégiques. Suite à cela, on a organisé en août dernier, le 11 août précisément, une séance d'information à tous les acteurs qui ont été interviewés. On l'a élargie à d'autres invités. Puis, on a mis en consultation le scénario et les axes proposés pour s'assurer que ce qui avait été constaté, ce qui avait été discuté, soit finalement bien restitué, bien formalisé. Aujourd'hui, cela nous a permis de valider un scénario de développement et 3 lignes directrices transversales qui vont permettre de chapeauter les actions et les mesures à venir.

Vous avez à l'écran un graphique qui montre l'adhésion des participants ou des répondants à la consultation. On voit qu'il y a 60% qui adhère et 30% qui adhère parfaitement. Cela fait quasiment plus de 90% des personnes interviewées (40 personnes) qui adhèrent. C'est un excellent résultat par rapport à la vision de développement proposée. Si je fais la synthèse des éléments qui ont été dits, qui ont été partagés et validés, on parle de Sion comme une ville de contraste, une ville qui doit à la fois gérer son côté urbain et son côté rural, une ville qui est à la fois animée à un certain moment de l'année ou à un certain moment de la semaine et qui est plus calme à d'autres moments. On doit combiner entre une petite ville, un grand bourg. On doit également combiner avec la dimension plaine/montagne et pouvoir aussi respecter un certain équilibre entre ce qui est attendu des citoyens, de quelqu'un qui travaille à Sion et d'un excursionniste ou d'un visiteur pour un court séjour. La conclusion finale, c'est qu'il y a un réel potentiel de rayonnement régional et national qui, aujourd'hui, est encore sous-exploité ou insuffisamment mis en avant.

Les forces de proposition sont de faire en sorte que Sion joue son rôle de porte d'entrée touristique, porte d'entrée d'un grand territoire communal et extra-communal, c'est-à-dire que l'on va jouer la carte de la région et jouer la carte de la dimension plaine/montagne et de ne pas rester sur le périmètre cœur de ville trop restreint. Elle doit, en ce sens, développer ses infrastructures, développer sa communication et développer ses synergies avec la montagne. Le deuxième aspect très important qui a été relevé, est que des villes qui disposent d'autant de diversité en termes de richesses sont rares. A Sion, il y a la nature, la culture, l'histoire, le terroir et la gastronomie. La force serait de réussir à marier ces ressources de manière innovante, intelligente et pas de segmenter dans un seul domaine, de pas se limiter. On va donc retrouver certaines valeurs que la ville met en avant aussi dans la dimension économique, notamment avec l'innovation.

Voici quelques images qui relèvent cette diversité et cette richesse qui permettront dans le futur, on l'espère, de pouvoir proposer de véritables expériences et pas seulement des activités segmentées de ci, de là, mais d'avoir vraiment une combinaison des richesses sur l'ensemble du territoire.

On parle également de référence urbaine alpine, de ville qui doit prendre son destin touristique en main, qui doit jouer son rôle de capitale touristique du Valais et affirmer ce dynamisme, qui est présent par l'intensité et la diversité des projets, et le faire rayonner un petit peu plus grandement à l'extérieur. Ce déploiement passe par des valeurs qui sont partagées, la convivialité, le patrimoine, la gastronomie, l'innovation et se traduit par la volonté d'asseoir Sion comme la référence du tourisme urbain au cœur des Alpes et comme ayant une vision d'une ville touristique d'importance nationale au cœur des Alpes. Cette vision est le scénario qui a été choisi, qui a été validé, qui propose réellement de renforcer cette image de ville touristique d'importance nationale, de devenir une véritable ville de séjour et plus seulement d'excursionnistes et de proposer une véritable offre, de véritables expériences, en accord avec les stations environnantes et donc son environnement. Cela se traduit par ce fameux mariage des ressources, donc cette stratégie, ce positionnement qui sera basé sur des atouts que vous connaissez, la nature, la culture, l'histoire et le terroir. Cela se traduira également par une certaine inversion du courant de penser en offrant beaucoup plus d'échanges et de synergies entre la ville et la montagne et surtout faire en sorte que ces relations et ces échanges aillent dans les 2 sens. On entend souvent dire que Sion est le plan B ou le plan pluie des stations. Eh bien l'idée c'est de faire en sorte que cela ne soit plus le cas et qu'il y ait un réel intérêt à venir en séjour en Valais, à Sion et profiter de différentes pépites que ce soit sur le territoire de Sion comme sur le territoire des stations.

L'avancement dans le renforcement de ce positionnement de cette vision doit passer également par le développement d'une offre de séjour plus basée sur l'expérience, c'est-à-dire en développant des infrastructures, de l'hébergement sur le territoire ou en développant des synergies qui vont dans ce sens-là. L'idée est également de pouvoir soutenir et valoriser des projets privés, institutionnels ou associatifs, comme vous avez certains acteurs ici qu'ils l'ont déjà fait par le passé et qui doivent continuer à être soutenus. Sion, comme porte d'entrée touristique qui va promouvoir la gastronomie, la nature, la culture, oui, mais en proposant des expériences à forte valeur ajoutée, des expériences de qualité qui vont amener une réelle plus-value pour les porteurs de projets comme pour les clients finaux. Cela veut dire aussi pouvoir rayonner, avoir une visibilité plus large, plus grande et donc se donner des moyens d'actions marketing plus ciblées, plus intenses, et notamment de travailler un petit peu plus avec les communes voisines, Suisse tourisme, Valais/Wallis Promotion.

Le dernier point très important est de ne pas avancer à l'aveugle mais de se donner les moyens d'avoir un monitoring complet de l'évaluation de la mise en place de ces mesures grâce à la mise en place d'un tableau de bord qui permettrait de mieux connaître les clients, ce qu'ils attendent en venant ici, ce qu'ils recherchent et ce qu'ils apprécient dans la Ville de Sion; ce qui n'a pas réellement été fait jusqu'à présent.

Si je traduis cette vision en ligne directrice, il y en a 3. 3 lignes transversales, comme expliqué.

La première concerne l'organisation touristique. Évidemment, c'est compliqué de mettre en place des projets et des expériences touristiques sans avoir un pilote dans l'avion. L'idée est réellement de professionnaliser l'activité touristique et de lister et mettre en place des actions ou des projets qui visent à structurer l'activité, à renforcer les collaborations et les synergies et de clarifier les rôles de chacun dans l'organisation économique et touristique.

Le deuxième axe est plutôt lié à la mise en place de ces expériences à forte valeur ajoutée. Ces expériences vont marier les ressources du territoire et vont permettre de vivre une vraie expérience pour le touriste. On parle d'animation, d'événement ou de produit. Tout cela doit s'imbriquer dans différentes offres quatre-saisons.

L'axe no 3 est lié à la commercialisation, au rayonnement de ces expériences et à la promotion de l'offre régionale. L'idée est de lister des actions et des projets qui visent à faciliter la promotion et à organiser la promotion régionale pour se rendre plus visible sur l'échiquier touristique.

Voilà pour les grandes lignes de la vision et les axes stratégiques. On se trouve maintenant dans la phase 3 de mise en cohérence et de stabilisation du rapport stratégique qui doit servir de cadre pour le plan d'action et qui est en train d'être travaillé en parallèle, notamment avec la société de développement et l'ensemble de ses membres pour avoir un plan d'action cohérent, en cohérence avec cette vision, et d'atteindre les objectifs à court, moyen et long terme. Une fois le plan d'action sous toit, cela permettra d'avoir une idée du budget pour réaliser ces actions et cela permettra également de justifier l'évolution du règlement sur les taxes touristiques qui devra être validé en fin d'année selon le calendrier que vous avez sur la droite de l'écran.

Vous voyez aussi un calendrier très ambitieux, une démarche qui a été menée rapidement mais de manière logique et cohérente afin d'arriver à une entrée en vigueur du règlement en janvier 2021.

Volpi-Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Vous aviez exprimé le désir d'avoir une clarification sur la vision touristique de la Ville de Sion. Je crois que le mandat qui a été donné à la HES nous a aidé à clarifier cette vision. Cela nous permettra ainsi de mettre en place une véritable politique touristique cohérente et coordonnée avec les acteurs du terrain. Ces acteurs du terrain ont été associés. C'est très important. Le processus participatif qui a été mis en place, de la même manière que la consultation qui nous a donné une conformation du travail qui a été effectué par la HES, est de l'ordre de 90%. C'est quand même quelque chose d'important à souligner.

Vous dire aussi que dans la société de développement, le comité directeur a été associé pleinement par son directeur, Monsieur Jean-Marc Jacquod. C'est un gros travail qui a été fait en collaboration avec Pierre-Yves Debons. Ce scénario ambitieux pour la Ville de Sion sera à mettre en place progressivement, mais vous aurez aussi un rôle à jouer puisque l'on va devoir réviser le règlement des taxes touristiques. Réviser le règlement des taxes touristiques, cela se fait par le Conseil général. On vous présentera ce document probablement au mois de novembre ou décembre. Il faudra voir avec Madame la présidente le calendrier qui sera possible. Dès le moment où vous aurez approuvé le règlement de cette taxe touristique, puisque l'on va devoir introduire notamment une nouvelle taxe, celle sur les résidences secondaires puisqu'elle n'existe pas à Sion et puis une adaptation probablement des taxes habituelles, celles de séjour et autres hébergements, on aura la masse financière qui nous permettra de définir un plan ambitieux pour définir des produits. Vous l'avez vu, des produits qui seront essentiellement bidirectionnels. S'il y a une chose à retenir, c'est de dire que le territoire communal est celui de Sion, le territoire administratif, mais le territoire touristique est plus grand que l'administratif, et

il faut se baser sur les forces de nos partenaires autour de nous pour jouer une belle partie de tennis avec eux. C'est-à-dire on joue avec eux et ils joueront avec nous pour attirer des touristes sur la Ville de Sion.

Après, il nous restera à mettre en place un instrument pour la récolte des données parce qu'il faut connaître nos clients. Progressivement, on aura des données qui seront de plus en plus précises et on adaptera finalement les produits à nos clients.

Voilà, j'espère que cette présentation vous a donné une bonne vision de ce que l'on a l'intention de faire dans ce dicastère et je remercie encore une fois la HES et Madame Fioretto en particulier pour le travail qui a été effectué.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci beaucoup. Si l'on pouvait obtenir cette présentation ce serait parfait. J'ouvre la discussion s'il y a des questions sur ce sujet dans la salle. Je passe la parole à Monsieur le conseiller Alain Turatti.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Je remercie d'abord la municipalité pour avoir enfin pris le tourisme comme un élément-clé de la ville et d'avoir mandaté la HES et Madame Fioretto pour son analyse. J'ai deux questions qui concernent l'axe 3 qui a été proposé et qui va avec la question de la porte d'entrée. "Faciliter et organiser la promotion commerciale de l'offre régionale" : quel est le lien avec les autres communes et les autres destinations régionales puisque c'est aujourd'hui le gros souci ? On a travaillé ensemble et on sait qu'il est compliqué de demander à des gens qui sont à Nendaz de descendre à Sion. Comment est-ce que Sion va faire l'inverse ? On va fournir de l'information à d'autres stations et que les stations nous renvoient aussi l'ascenseur.

La deuxième question va toujours un peu dans ce sens concernant le règlement sur les taxes. Est-ce qu'il va être coordonné avec les autres règlements de taxes avoisinantes, que ce soit Nendaz, Ayent ou d'autres communes.

Fioretto Anne-Sophie, Lors des interviews, on a pris le temps d'aller interroger les responsables des destinations d'Anzère, de Nendaz, de Veysonnaz, etc, et on est parti du constat qu'il y avait déjà des échanges. Dans les deux sens, minimaliste, plus dans un sens que dans l'autre. Mais par contre, on a pu constater une réelle volonté d'intensifier ces échanges et de travailler ensemble, plus souvent, et de mettre en place de vrais projets, de vraies actions.

Le fait de poser le cadre comme cela va leur permettre de travailler, soit en petits groupes, soit en petites commissions sur des actions à mettre en place en commun et c'est le plan d'action qui va régler ces projets et ces mesures sous cet axe-là. Cela découle d'une logique existante, d'une volonté d'intensifier sans en avoir pour autant les moyens ou la possibilité organisationnelle jusqu'à maintenant. Grâce à ce cadre-là, ils vont pouvoir le faire et pouvoir intensifier les choses avec déjà des idées qui ont été posées, notamment sur l'hiver ou sur les quatre-saisons pour justement ne pas être seulement ce plan B, ce plan pluie, etc. Par rapport à la promotion régionale, on en est là. Il y a une vraie volonté de travailler à la fois sur les projets, sur la communication et de rayonner ainsi de manière régionale.

Volpi-Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Pour la deuxième question, on a déjà procédé à toute une série de recherche d'informations. On a fait un benchmark pour les stations qui sont autour de nous, pour les communes qui sont autour de nous.

On a déjà un panel du niveau des taxes qui est établi. On a aussi été un petit peu plus loin. On a essayé de regarder quelles étaient les structures qui s'occupaient du tourisme dans les différentes villes ou stations aux alentours parce que l'on aura peut-être une réflexion à mener sur l'articulation structurelle, sur la gouvernance on va dire, du tourisme en ville de Sion.

Fioretto Anne-Sophie. Petit complément par rapport au règlement : par rapport à la loi sur le tourisme, on ne va pas pouvoir légalement avoir un règlement qui concerne plusieurs territoires. Par contre, il peut y avoir des mesures qui soient étroitement liées au nouveau règlement. Je pense par exemple aux

cartes d'hôtes territoriales avec de réels échanges avec les communes avoisinantes. C'est déjà le cas entre Anzère et Anniviers qui s'échangent des clients. L'idée est peut-être aussi de partir sur quelque chose de similaire et ce sera vraisemblablement une des actions majeures du plan d'action qui sera mis en place.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai pas de prise de parole. Je vous remercie pour cette présentation et je repasse la parole à Monsieur le Président pour la suite des informations.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Vous l'avez peut-être appris, nous avons inauguré le couvert de l'EMS de Gravelone. Je vous rappelle que c'est une infrastructure magnifique avec une vue sur la Ville de Sion. C'est un couvert qui peut vous être mis à disposition puisqu'il a été cofinancé par la Ville de Sion également. En ce qui concerne les travaux que nous réalisons actuellement, il y a l'avenue du Midi qui devrait être terminée ces prochains jours. C'est vrai que les conditions climatiques de ces derniers jours l'ont retardée un petit peu notamment par rapport à la couche de finition. Par contre, dès la mi-octobre, ces travaux seront terminés et vous l'avez vu, une mise à l'enquête, une période test de piétonisation de l'avenue du Midi ouest a été faite dans le bulletin officiel avec une période de fin de test en juin 2021.

En ce qui concerne le chauffage à distance, nous sommes en train de réaliser un tronçon entre le carrefour ou le rond-point des Mayennets et le carrefour de la gare pour alimenter en même temps Cour de gare et l'immeuble Tango avec le chauffage à distance. Pour l'instant, on est en bidirectionnel. On a créé un véritable corridor de mobilité douce au cœur du projet Cour de gare. On va pendant quelques jours devoir fonctionner en unidirectionnel, mais je dirai que tout sera terminé pour le 15 décembre au plus tard et nous terminons également les travaux à la rue de la Blancherie.

Des informations que vous avez peut-être vues dans la presse, vous avez appris que le Valais organiserait les championnats du monde VTT 2025. Huit destinations valaisannes se sont mises ensemble et Sion accueillera la cérémonie d'ouverture de cette manifestation d'importance pour notre canton, un budget de 10 millions de francs. La Ville de Sion a reçu le prix "Ville en santé" notamment par rapport à son projet AcclimataSion.

Je viens vers vous aussi régulièrement par rapport au quartier d'Aproz et la situation des tirs à Pra Bardy. On a rencontré une troisième fois l'ensemble de la population de Nendaz et de Sion avec l'armée et le Conseil d'État également. Des informations leur ont été apportées notamment sur la volonté du canton, de la confédération et de la ville de pouvoir réaliser une halle de tir couverte sur un terrain qui appartient au canton dans le site des casernes, et qui permettra de réduire de 75% le nombre de coups tirés. Il reste encore la question des tirs à longue distance mais des solutions pourront, je l'espère, être trouvées assez rapidement.

On reviendra vers vous aussi avec quelques informations dans le courant des prochains plénums, notamment sur le bilan de législature. On vous en a fait un à mi-législature mais l'engagement avait été pris de le faire aussi pour cette année et puis une présentation d'un document que vous attendez également qui sont les charges de centralité. Vous l'avez vu peut-être aussi pour l'aéroport, il y avait des attentes par rapport à sa stratégie. Elle sera communiquée dès que l'on aura des informations du canton sur le respect de leur planification, notamment par rapport à la modification de la loi sur les transports. Concernant l'aéroport, vous avez vu une petite victoire pour la ville et surtout quelque chose d'important pour la sécurité sur l'aéroport, c'est cette fameuse suppression de l'obligation de l'anglais, notamment pour les pilotes amateurs, pour naviguer autour et au-dessus de la Ville de Sion. Voilà ce que je souhaitais partager comme informations.

J'ai 2 ou 3 éléments ou 2 ou 3 réponses à donner à des questions qui avaient été posées lors des précédents plénums. Je me permets de les dire maintenant. Il y avait le conseiller Vincent Boand qui avait posé la question de savoir ce que la loi CO₂ allait impliquer pour le CAD et l'usine Gazel. En ce qui concerne le CAD, je vais peut-être vous donner un résumé, comme la soirée avance, et je transmettrai des informations un peu plus précises tout à l'heure. C'est vrai qu'un des premiers éléments de l'adoption de cette loi CO₂, c'est une augmentation du plafond de la taxe CO₂ qui passera de 120

francs par tonne à 210 francs, je vous passe les détails. Ce qui est peut-être le plus spectaculaire et qui va vraiment changer à l'approche de la stratégie thermique, par exemple d'un distributeur ou d'une ville, c'est l'introduction de valeurs limites pour les émissions de CO₂ du système de chauffage d'une habitation qui va devoir être respectée. La limite est prévue à 20 kilos de CO₂ en 2023. Cela correspond à 8 litres de mazout par m² chauffé. C'est donc la consommation moyenne d'un bâtiment qui est construit en 2000. Donc, les bâtiments les plus anciens devront être rénovés ou devront passer à un chauffage alimenté par des énergies renouvelables.

Vous le savez bien, chaque bâtiment est différent, mais la tendance est vraiment claire. Dans la plupart des cas, il faudra se raccorder au chauffage à distance et ce sera vraisemblablement la manière la plus économique et la plus rapide de satisfaire ces normes.

J'ai quelques chiffres à vous donner. Par exemple, pour une villa de 1970, 3 variantes seraient possibles avec des coûts très différents. Si l'on remplace le chauffage à gaz et l'isolation, on doit compter quasiment 80'000 francs d'investissement net; si l'on fait une isolation partielle de ces bâtiments et l'on installe une PAC (pompe à chaleur) air-eau, on est à 40'000 francs. Par contre, si vous recourrez au chauffage à distance, c'est 8'000 francs nets. C'est quasiment 10 fois moins que, par exemple, le remplacement du chauffage et de l'isolation des bâtiments. Pour la Ville de Sion, je crois que les décisions qui ont été prises par ce plénum montrent qu'elles vont se retrouver confrontées assez rapidement à une augmentation des demandes de raccordement au CAD.

Par rapport à l'incidence sur Gazel, c'est une incidence un peu plus limitée parce que la loi prévoit seulement une reconnaissance partielle des certificats de CO₂ du biogaz. Ils ne sont pas valorisés à la hauteur de ce que l'on souhaite. Aujourd'hui, il est vrai que Gazel produit relativement peu, soit 1 % du gaz qui est distribué sur le territoire communal. L'application de cette loi CO₂ est une problématique, notamment chez OIKEN qui va proposer au conseil d'administration une vraie stratégie thermique dans les prochaines semaines.

Madame la conseillère Brigitte Pfister a posé quelques questions en lien avec les discussions que vous avez eues tout à l'heure sur le plan climat. Ce que je propose, Madame Pfister, c'est que je ne fasse pas une lecture de cet élément mais je vous le transmettrai. Pour répondre à votre inquiétude de réchauffement climatique, de l'implication, de la décarbonisation ou décarbonation de la société, je vous rappelle que l'on a un plan de législature qui a été adopté en 2017, qui définit pas mal d'ambition et qui est un peu notre agenda 2021. Je vais peut-être citer simplement les thèmes et vous verrez les différentes actions qui ont été entreprises. Dans le cadre du développement urbanistique et infrastructure, dans le cadre de la mobilité, dans le cadre de l'énergie, dans le cadre de l'environnement et de la consommation, il y a toute une série de liste, elle n'est pas exhaustive, qui montre que la municipalité s'engage fortement pour être exemplaire et favoriser les changements de comportement par la mise en place de bonnes pratiques. C'est vrai que l'on peut agir à l'échelle locale, mais il faut toujours rester modeste par rapport à ces mesures. Vous lirez cela avec attention. Si vous avez des éléments complémentaires, je reste volontiers à votre disposition. Je vais passer la parole à mon collègue Raphaël Marclay qui voulait compléter une réponse au postulat du conseiller Alexandre Dubuis sur les mégots et les chewing-gums.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je me réfère à la question orale de Monsieur le conseiller Alexandre Dubuis du 25 février dernier qui avait été posée en plénum. Donc, la réponse au postulat du conseiller Alexandre Dubuis relative aux boîtes à mégots avait été présentée le 19 juin 2019 à cette assemblée. La proposition originale d'utiliser les cendriers comme vecteurs d'informations avait été retenue et nous proposons également d'installer des boîtes à chewing-gum et des poubelles de rue. Je me permets d'apporter quelques informations, comme promis, sur l'évolution du projet.

Dix cendriers-sondages ont été installés entre décembre 2019 et février 2020. Durant la période de confinement, les cendriers n'ont quasiment pas été utilisés. Un premier relevé a été effectué en juin 2020. Après environ 4 mois d'utilisation, 2000 mégots ont été récupérés; c'est une estimation bien sûr. Le taux de remplissage varie fortement d'un peu plus de 60% pour le cendrier posé au Grand-Pont et à près de 15% pour le cendrier posé sur la Place du Scex. Nous regrettons cependant un fort vandalisme avec 4 cendriers sur 10 qui ont été complètement dégradés, voire détruits.

Nous préparons la prochaine campagne avec la révision des questions pour cet automne avec la pose de cendriers dans différents quartiers de la ville ou rues. Donc, au Grand-Pont, aux Remparts, Rue de Conthey, Rue des Tonneliers, Place du Scex, Place de la Planta, Place du Midi, Parc des Mayennets, Cours Roger Bonvin et avenue de la gare.

S'agissant des poubelles de rue (deuxième axe de notre stratégie luttant contre le littering), la densité de celles-ci a été renforcée dans les zones sensibles. Les boîtes à chewing-gum n'ont, quant à elles, pas été installées. Nous avons prévu de les installer au printemps 2020 et avons décidé de suspendre cette mesure pour des raisons évidentes d'hygiène liées à la crise sanitaire. En parallèle à ces mesures, je vous rappelle que la ville a retenu le projet de l'OSEO Valais/Sion "Une ville verte sans mégots". 20 jardinières munies de cendriers ont été ainsi disposées dans des endroits stratégiques de la ville et permettent de sensibiliser la population à l'importance de l'écologie urbaine. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos futures actions et campagnes. Merci beaucoup pour votre attention.

XII- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons ouvrir le dernier point de la soirée, les divers. Le bureau a reçu huit questions écrites. Tout comme lors de notre dernier plénum, les questions ne seront pas lues par l'auteur; j'annonce l'intitulé de la question et le nom de l'auteur, et la municipalité nous donnera les réponses. Dans le procès-verbal, toutes les questions seront reprises intégralement et selon entretien avec Monsieur le Président, avant le plénum, nous recevrons toutes les réponses par écrit.

Première question de Madame la conseillère Cindy Maury "procédure en cas de découverte d'un animal souffrant ou décédé".

Le canton du Valais a adopté le 19 décembre 2014 la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux. L'article 15 de cette nouvelle loi prévoit pour les communes une obligation de collaboration à l'exécution de la législation sur la protection des animaux. Les communes sont notamment l'autorité compétente en matière d'animaux perdus. Elles doivent aussi prendre les mesures d'urgence en matière de protection des animaux et en matière de sécurité publique en relation avec la détention des animaux. Elles remplissent aussi les tâches dans les domaines de la détention des chiens et des chiens dangereux. La commune de Sion, sur la base de l'article 15, alinéa 15, de la loi cantonale d'application remplit les tâches prévues dans le règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens. La pose d'une puce électronique est obligatoire pour les chiens depuis 2006 mais de nombreux propriétaires de chats ou d'autres animaux de compagnie choisissent et prennent la responsabilité de poser une puce électronique, ceci afin de pouvoir les identifier en cas de perte, vol ou de décès accidentel. Bien que facultatif, cet acte représente un coût non négligeable pour le propriétaire qui espère ainsi protéger au mieux son animal de compagnie et pouvoir être informé notamment en cas de décès ou accident. Ce geste représente environ un coût de CHF 65.- pour un chat ou un chien avec une inscription dans la base de données. Selon les comptes 2019, la ville a encaissé un montant de CHF 242'820.- d'impôt sur les chiens. Ce montant étant un impôt et non une taxe, il n'est pas réaffecté et est "dispatché" dans le dicastère de la sécurité publique. Seul un montant annuel de CHF 20'000.- est alloué à la SPA. Aucun autre montant, à ma connaissance, n'est alloué à d'autres associations qui œuvrent également pour la protection des animaux et qui agissent et interviennent sur la commune de Sion. Selon les informations obtenues par des sources vétérinaires, un lecteur de puce coûte entre CHF 100.- et CHF 500.- selon le modèle choisi.

Voici nos questions sur ce sujet :

1. Quelle est la procédure appliquée par la ville lors de découverte d'un cadavre d'animal de compagnie sur le territoire de la commune Sion, de jour comme de nuit, que ce soit également en semaine ou durant le week-end (soit en dehors des ouvertures des cabinets vétérinaires) ?

2. La ville dispose-t-elle d'un lecteur de puce ? Si oui, combien de lecteurs de puces sont à sa disposition ?

3. L'UTO est-elle également équipée de lecteurs de puces afin de permettre d'identifier et d'avertir les éventuels propriétaires d'animaux avant une incinération ?

4. Quelle est la procédure appliquée en cas de découverte d'un animal de compagnie accidenté/souffrant ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. A la première question relative à la procédure lors de la découverte d'un cadavre d'animal, cette tâche est effectuée par le responsable de la police rurale et du domaine public, qui est un collaborateur de la Ville de Sion, et par la police régionale des villes du centre selon la procédure suivante : récupération du cadavre de l'animal, recherche du propriétaire au moyen du lecteur de puce, avis à la base de données national Amicus, avis au propriétaire de l'animal décédé avec les coordonnées de la base de données précitée, dépôt du cadavre dans un local dédié de l'UTO avec avis préalable aux collaborateurs de permanence. Les coûts liés à l'incinération de l'animal décédé sont pris en charge par la commune sur laquelle l'animal a été retrouvé.

La deuxième question relative aux lecteurs de puce, le responsable de la police rurale et du domaine public en a un et la PRVC dispose quant à elle de cinq lecteurs de puce pour les missions effectuées sur l'ensemble de son territoire.

La troisième question relative aux lecteurs de puce de l'UTO. L'UTO n'a jamais été sollicitée pour identifier un animal apporté sur leur site. Il n'arrive que très rarement qu'un animal soit acheminé soit par la police, soit par une personne tierce. En effet, un animal accidenté ou souffrant ne peut être acheminé à l'UTO. Seuls des animaux morts y sont apportés. L'UTO précise encore que ce serait une bonne idée d'obtenir un tel appareil afin que, le cas échéant, l'UTO puisse rendre ce service.

Enfin, la dernière question relative à la procédure en cas de découverte d'un animal de compagnie accidenté. Il est immédiatement fait appel au vétérinaire de garde pour la prise en charge de l'animal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Deuxième question de Madame la conseillère Mireille Hofmann Jacquod "aide équitable au théâtre".

Avec la création de la nouvelle Association du Théâtre de Valère et du Petithéâtre (ATVP), nous ne pouvons que louer la volonté de la Ville de Sion d'apporter des moyens plus conséquents à nos théâtres municipaux. Les Sédunois sont en effet attachés à ces deux théâtres et l'ATVP permettra de donner un nouvel élan à ces espaces des arts de la scène et prévoira en outre la rénovation du Théâtre de Valère. Suite à cette annonce, la question se pose quant aux autres scènes théâtrales sises sur la commune de Sion : le Teatro Comico, le théâtre Alizé et Interface. Ces scènes de théâtre font le bonheur du public qui jouit ainsi d'une large variété de spectacles. Avec l'ATVP, l'aide financière accordée au Théâtre de Valère et à celui du Petithéâtre passera d'environ 1 million à 2-2,5 millions selon les informations de la presse. Quel est le plan d'aide financier pour les autres théâtres ? Selon les comptes 2019 l'aide accordée à ces 3 théâtres est répartie ainsi : Teatro Comico : 40'000 frs de soutien, Interface : mise à disposition des locaux pour 24'000 frs, Théâtre Alizé : 0 frs. Le théâtre paie 30'000 frs de location à la ville. La commune compte-t-elle dans un futur proche soutenir également le Théâtre Alizé et augmenter l'aide accordée actuellement au Teatro Comico et à Interface ? Pourrait-on envisager d'offrir à ces théâtres la gratuité sur la location des locaux qui appartiennent à la commune ? On assurerait ainsi de façon plus ou moins équitable le renforcement des aides financières accordée pour l'instant uniquement au Théâtre de Valère et au Petithéâtre. On éviterait également d'accorder la quasi intégralité du budget à une seule association ce qui pourrait mettre en péril la liberté d'expression et sa diversité, les bases même de la culture.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. Je vous remercie pour cette question. La création d'une nouvelle association ou plutôt le changement de nom de l'association précédente, appelée CMA à l'époque et ATVP aujourd'hui, pour assurer la gouvernance du Théâtre de Valère et du Petithéâtre et

la réorganisation de ces théâtres, fait suite à une évaluation externe dans le cadre du renouvellement de la convention qui la liait à la ville et qui préconisait un renforcement des synergies entre les 2 entités : l'augmentation du soutien de la ville, une réflexion sur les infrastructures de la place des Théâtres, la création à court terme d'un pôle des arts vivants, la nécessité de refléter l'actualité et la diversité des arrivants, une professionnalisation des équipes et une implication majeure auprès des professionnels du monde des arts vivants locaux et romands. La réalisation de ces objectifs a pour but de disposer d'un lieu dynamique, proche des acteurs culturels et adapté à la création. L'augmentation du soutien de la ville à l'ATVP se montera, sous réserve d'approbation par votre conseil, à 70'000 francs en 2021, soit un total de 800'000 francs. En comparaison avec des théâtres de même ampleur en Suisse romande, l'apport de la Ville de Sion reste relativement bas. La subvention de la ville couvre actuellement environ la moitié du budget cumulé des 2 théâtres qui se situe à 1,4 mio environ. Ce budget comprend en plus du soutien de la ville, le soutien du canton, de la loterie et de différents sponsors privés et les revenus propres du théâtre, à savoir la billetterie, la location et les revenus du bar. L'évaluation dont je parlais tout au début indique, en effet, que le budget nécessaire au fonctionnement d'un pôle des arts de la scène se monterait à environ 2 mios, voire 2.5 mios.

L'évaluation insiste également dans son analyse sur le fait qu'il faut pouvoir disposer d'un lieu de référence et remplir à cette fin des standards de base minimaux. D'une part, les infrastructures des théâtres méritent une rénovation, la dernière date de 1979, d'autre part, il est nécessaire de projeter la création d'espaces de travail pour l'équipe administrative et d'espaces de répétition pour les compagnies et des logements pour les artistes. Le projet de pôle des arts de la scène vise à doter la ville d'un outil indispensable et rassembleur qui permet de faire vivre la place des Théâtres et la colline de Valère, et de faire rayonner les arts de la scène pour toute la commune.

Venons-en maintenant aux chiffres qui sont avancés dans la question au sujet des autres théâtres de la ville. Un petit correctif doit être fait. Vous lirez les chiffres dans la question. Pour le Teatro Comico, la subvention est de 40'000 francs, pour Interface, la mise à disposition des locaux pour une valeur de 50'000 francs et une subvention de 20'000 francs, le théâtre Alizé ne perçoit pas de subvention et paie à la ville un loyer de 18'180 francs annuel. En outre, un autre lieu, un autre théâtre, dont vous ignorez peut-être l'existence, le théâtre Minuscule ne reçoit également aucune subvention de la commune.

Il faut noter que ces chiffres sont identiques dans le budget 2021 à ceux du budget 2020.

La disparité de traitement entre ces lieux est évidente. Elle a, d'une part, des bases historiques. Je m'étais à l'époque enquis de la non-subvention du théâtre Alizé à mon arrivée en 2017 auprès de l'ancienne déléguée culturelle Gaëlle Métrailler et sa réponse fut la suivante : quand le théâtre Alizé est venu vers elle pour lui demander une subvention, elle a tout de suite informé le théâtre Alizé que du point de vue de la section culturelle de la ville, l'offre en théâtre était suffisante et que le théâtre Alizé, s'il venait à ouvrir, n'obtiendrait pas de subvention. Le théâtre a décidé malgré tout d'ouvrir avec la vie qu'on lui connaît jusqu'à aujourd'hui.

D'autre part, les théâtres cités, donc les autres théâtres que le Théâtre de Valère et le Petithéâtre, sont tous des théâtres privés liés à des compagnies et dont les modes de financement varient sensiblement de celui des théâtres municipaux. Si ces théâtres occupent une place dans la vie culturelle de la ville, aucun d'eux n'est labellisé théâtre pro par le canton et aucun d'entre eux n'est lié par une convention de prestations avec la ville. Il faut toutefois relever que tout projet de création proposé par une compagnie sédunoise ou régionale dans l'un de ces théâtres peut faire l'objet, fait d'ailleurs régulièrement l'objet, d'un soutien ponctuel de la part de la ville, soutien qui est attribué à la compagnie en question et pas directement au théâtre.

Deux politiques de subventionnement culturel s'opposent souvent : la politique de l'arrosoir versus le gâteau distribué à un ou 2 acteurs.

L'arrosoir ne permet effectivement pas vraiment à des entités culturelles d'avoir de grandes ambitions avec des montants réduits et des ambitions de devenir de vrais pôles qui peuvent rayonner dans les environs, et la stratégie où l'on octroie la majorité de la part du gâteau à un ou 2 acteurs ne permet

effectivement quasiment pas à de petites initiatives privées de voir le jour, ce qui est effectivement regrettable.

Un travail de clarification de la politique culturelle de la ville est donc nécessaire pour aider la section culture dans ses futurs choix. La définition des nouvelles lignes fortes de la politique culturelle de la ville est une priorité de la prochaine législature. Il sera nécessaire d'inclure dans ces réflexions les besoins de l'ensemble des acteurs culturels, prestataires de services et compagnies professionnelles, et de fixer des priorités pour les années à venir. La richesse et la diversité de la culture sédunoise sont des objectifs avérés de la Ville de Sion. Finalement, pour répondre à la question écrite, une analyse approfondie du paysage des arts de la scène sédunois est donc nécessaire pour permettre de clarifier les relations entre la ville et ces théâtres privés et donc les subventionnements différents qui leur seront accordés.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Troisième question de Madame la conseillère Brigitte Pfister "Economie locale".

Est-ce qu'il existe un indicateur financier qui met en lumière le pourcentage des dépenses publiques qui est réinjecté directement dans l'économie locale et plus précisément dans la Ville de Sion. Si c'est le cas, est-ce que vous savez quelle part des dépenses restent dans notre commune ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Votre question concerne un indicateur financier qui mettrait en lumière le pourcentage d'achat de dépenses publiques en Ville de Sion. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'indicateur financier de ce type au sein de l'administration communale.

Nous pouvons toutefois estimer que la grande majorité des dépenses publiques est réinjectée dans l'économie sédunoise. Tous les services de la ville sont sensibilisés à cette problématique et se fournissent systématiquement, lorsque cela est possible et à prix comparables, auprès de fournisseurs, prestataires et commerçants locaux. Nous ne faisons pas appel à des centrales d'achat. On n'a même pas forcément toujours une politique d'achats groupés, on laisse vraiment chaque service travailler avec les partenaires historiques. Bien sûr qu'il y a des prestations ou des denrées pour lesquelles nous n'avons pas la possibilité d'avoir de fournisseurs sur le territoire communal. Les adjudications se font là dans le cadre des marchés publics.

Je vous rappelle aussi que l'administration communale a été certifiée Valais excellence en cette fin de printemps. Ce label a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes, à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Faire profiter au maximum l'économie locale des dépenses et investissements publics fait bien sûr partie intégrante de ces objectifs et de nos objectifs.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La 4e question, de Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard ainsi que la 7e question, de Madame la conseillère Denise Betchov, traitent du même sujet : "arrêté municipal, parcs et jardins". La réponse sera donnée pour les 2 questions.

Question de Madame Denyse Betchov

Sujet : "l'arrêté municipal fixant les règles d'utilisation des parcs et jardins et des cours d'école de la Ville de Sion, du 6 août", publié dans le bulletin officiel du 21 août 2020.

Contexte : Cet arrêté nous interpelle par son caractère d'urgence, par son procédé et par son étendue. Il est présenté comme une simple application du "Règlement communal de police", adopté par le Conseil général le 28 octobre 1996. Cependant, une des modifications apportées est inédite; celle qui définit un horaire d'ouverture pour jardins publics avec aire de jeux (à l'article 2 de l'arrêté). De plus, le Conseil général, autorité compétente pour la teneur de ces règlements, et qui a approuvé le règlement communal de police de 1996, n'a pas été consulté.

Questions :

1. Une restriction aussi importante de notre usage du domaine public, ici des parcs en particulier, ne se prend pas à la légère. Comment justifier l'utilisation d'un arrêté municipal pour étendre l'application du règlement de façon substantielle - en interdisant l'accès à toute personne dès 22 heures aux parcs publics avec aire de jeux ? Surtout que dans certains parcs, la délimitation entre aire de jeux et bancs publics n'est pas claire. La liberté individuelle de mouvement et l'usage commun de l'espace public reste un droit fondamental (ref. article 36 de la constitution fédérale). Cette liberté peut être réglementée mais les restrictions doivent être fondées sur une base légale, sauf en cas d'urgence. Comment la municipalité justifie-t-elle une interdiction nocturne du libre accès aux parcs et jardins publics imposée à toute la population ? Quel est le caractère "urgent" des nuisances et incivilités reportées ?

2. Quel est le fondement légal pour cette procédure de modification par arrêté exécutif et mise en application immédiate ? Il existe déjà des règlements pour réprimer ce genre de dommages à la propriété et les incivilités (notamment dans le règlement communal de police de Sion). La police de proximité et les éducateurs-trices de rue ont pour mandat de gérer ces problèmes. S'il s'avère nécessaire de renforcer le règlement de police, ou les dispositifs, la procédure légale veut que l'exécutif soumette ses propositions au Conseil général et que le législatif puisse faire la pesée des intérêts et ensuite se prononcer. * Référence RCG art.10.

3. La municipalité estime-elle vraiment que cette mesure - une restriction imposée à la population entière- est proportionnelle face aux problèmes d'ordre public constatés ? Nous craignons que la mise en application immédiate, sans justification prépondérante, et sans voie de recours, ne puisse que provoquer consternation et désapprobation parmi certains de nos résident-e-s. Nous remercions la municipalité pour les explications qu'elle pourra apporter et les mesures qu'elle proposera pour rectifier cette procédure irrégulière.

Question de Monsieur Jean-Paul Mabillard

A partir du 17 août 2020, est entré en vigueur "l'arrêté municipal fixant les règles d'utilisation des parcs et jardins et des cours d'écoles de la Ville de Sion du 6 août 2020" La plupart, si ce n'est l'ensemble du Conseil général a été informé de cette décision en parcourant le "Bulletin Officiel" du mois de septembre. La procédure et la décision de nos autorités de promulguer un tel arrêté est questionnant à plus d'un titre. Pour cette raison, les Verts désirent obtenir des informations complémentaires sur plusieurs aspects concernant ou en lien avec ce document. Ils soumettent donc les questions suivantes à la municipalité :

- Quelles sont les raisons qui ont motivé l'instauration "urgente" d'un tel arrêté ?
- Par rapport aux années précédentes, a-t-on constaté une recrudescence des actes de vandalisme dans les lieux concernés ? Si oui dans quelle proportion ?
- Epreuve-t-on de la difficulté à retrouver les auteurs de ces actes et ainsi à les sanctionner ? Les sanctions prévues ne sont-elles pas suffisamment dissuasives ?
- Le ou les éducateurs de rue éprouvent-ils de la difficulté à négocier avec la catégorie de jeunes susceptibles de commettre de tels actes ?

L'article 2 de l'arrêté précise : "Les installations pour enfants des jardins publics et des aires de jeux (balançoires, toboggans, etc.) et des cours d'écoles sont ouvertes tous les jours de 7h30 à 22h. En dehors de ces heures, il est interdit de les utiliser ou d'y pénétrer, sauf en cas de manifestation ou d'événements autorisés par la Ville de Sion"

- Est-ce à dire que la commune désire instaurer "une espèce de couvre-feu" pour l'ensemble de la population dans les dits jardins publics et cours d'écoles aux heures mentionnées ?
- Un passant "inoffensif" qui traverserait par mégarde un de ces lieux après leur fermeture sera-t-il automatiquement amendé ?
- Comment ce "pseudo couvre-feu" va-t-il être contrôlé ? (installation d'un simple panneau d'avertissement ? renforcement des contrôles de police ? augmentation du nombre de policiers ? installation de caméras sur la voie publique ?)

Au-delà de cela, comment nos autorités comptent-elles évaluer dans le temps l'efficacité des dispositions contenues dans l'arrêté en question ?

Il convient de préciser qu'un postulat déposé par le groupe PDC dans le courant de cette législature prônait, à quelques exceptions près, l'application de types de mesures proches de celles contenues dans l'arrêté. A l'époque, ce postulat avait été refusé par une majorité de conseillers. Apparemment, nos autorités considéraient qu'il s'agissait d'une erreur d'appréciation de la part du Conseil général. Dès lors pour quelles raisons ne se sont-elles pas clairement exprimées ou n'ont-elles pas relancé le débat à ce moment-là ?

Au chapitre III du Règlement du Conseil Général intitulé "Compétences du Conseil Général" article 10 (point 1) on peut lire : "Le Conseil Général délibère et décide : - b) de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne"

Comment dès lors expliquer l'entrée en force d'un "arrêté municipal fixant les règles d'utilisation des parcs et jardins et des cours d'écoles de la ville de Sion du 6 août 2020" sans que le Conseil général ait au moins eu l'occasion de délibérer à son propos ? Considère-t-on que notre législatif n'est pas adéquat ou compétent pour traiter ce genre de règlement ou alors qu'un arrêté ne peut pas être considéré comme un règlement à proprement parler ?

La commune de Saint-Imier a pris des mesures comportant un certain nombre de points communs avec celles décidées par nos autorités. Elle n'est cependant pas allée jusqu'à interdire l'accès à toutes les places publiques et les cours d'écoles. Elle s'est contentée d'interdire tout regroupement sur certaines places publiques entre 22h00 et 07h00 du matin et cela jusqu'à nouvel avis. Suite à cette interdiction, le maire Patrick Tanner a déclaré qu'il n'existait "malheureusement" pas de solution miracle pour éloigner à jamais les incivilités. "Le fait d'interdire les rassemblements sur certains lieux ne va pas faire disparaître les problèmes que rencontre sa commune aujourd'hui"... a-t-il précisé. Loin de se contenter du nouveau règlement mis en place, les autorités de cette ville souhaitent rechercher et maintenir le dialogue avec les jeunes. Un éducateur de rue s'est déjà mis au travail afin d'améliorer la cohabitation entre toutes les franges de la population.

- Qu'en est-il chez nous ? Pense-t-on appliquer le même type de solution en complément avec l'arrêté afin d'amener certains jeunes à mieux respecter les lieux publics ? Va-t-on donner suffisamment de temps à un ou plusieurs éducateurs de rue afin de remplir une telle mission ? Merci de bien prendre en compte l'ensemble de notre questionnement...

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Permettez-moi pour les réponses à ces questions de prendre d'abord l'intervention de Madame Betchov puisqu'elle a numéroté ses questions de 1 à 3 et je compléterai ensuite par les mancos par rapport aux questions du conseiller général Mabillard.

A la première question, la problématique de l'utilisation inadéquate des parcs et jardins et des cours d'école est récurrente depuis plusieurs années. Ces espaces ne bénéficient pas de réglementation propre et sont ainsi utilisés, principalement en soirée, dans un but qui diffère de l'affectation du site "zone réservée aux enfants". Des regroupements, principalement de personnes mineures ou jeunes adultes dans ces espaces, sont régulièrement constatés et génèrent les nuisances suivantes : bruit, littering, utilisation d'enceinte pour la diffusion de musique, vandalisme et déprédation, graffitis, utilisation de cyclomoteurs.

Ces nuisances troublent la tranquillité du voisinage et génèrent un important travail de remise en état pour les services de la ville. Les nombreuses interventions, effectuées à l'époque par la police municipale de Sion et maintenant par la PRVC, ne permettent que difficilement d'identifier les auteurs des actes répréhensibles. Lors des contrôles effectués par la police, les personnes présentes sur le site se bornent à nier toute participation à des infractions. En l'absence de réglementation d'utilisation, il est difficile de leur faire quitter les lieux. À noter que lorsque les auteurs d'infractions ont pu être identifiés, ils sont systématiquement dénoncés auprès de l'autorité pénale compétente, tribunal de police, juge des mineurs ou ministère public. La PRVC a constaté une forte recrudescence de l'utilisation de ces sites après la phase de confinement liée à l'épidémie de coronavirus. À titre d'exemple, seuls les vendredis et samedis soir étaient touchés par ce phénomène dans le passé, alors qu'aujourd'hui, tous

les jours de la semaine sont concernés. L'absence de manifestations sportives, culturelles ou autres, les diverses restrictions sanitaires encore en vigueur et le besoin de se réunir dans un cadre plus ouvert et ne nécessitant pas de disposer de moyens financiers, comme la fréquentation des établissements publics, expliquent cette situation. L'arrêté municipal s'avère donc être un réel outil afin de prévenir une utilisation abusive de ces sites. Il permet à la police de demander aux personnes présentes durant les heures prohibées de quitter le site et, le cas échéant, de procéder à une dénonciation auprès du tribunal de police. Il convient de préciser que l'arrêté ne vise que les installations pour enfants des jardins publics et des aires de jeux, balançoires, toboggans, etc. et les cours d'école. Il s'agit de lieux destinés à être utilisés par des enfants pour jouer en journée et dont l'utilisation en soirée par un autre public se révèle abusive.

Pour la question numéro 2, le fondement légal. La doctrine reconnaît à l'autorité exécutive une compétence dans le but d'adopter des dispositions d'exécution pour les règlements communaux, ce qui est fait ici de sorte que les éléments constitutifs des infractions dont il est question dans les arrêtés sont également ceux contenus dans le règlement communal de police qui est une loi formelle. En résumé, le contenu du règlement communal de police s'applique partout, c'est l'article 1. L'arrêté se contente de préciser les actes considérés comme non conformes dans les lieux en question. De même, une éventuelle dénonciation au tribunal intercommunal de police se fait sur la base des articles topiques du règlement communal de police et de l'arrêté. Plus précisément, l'utilisation des aires de jeux la nuit est de nature à porter atteinte à ces biens qui sont prévus pour les enfants, c'est l'article 10. Il en va de même pour les cours d'école qui ne sont pas faites pour accueillir tout un chacun 24 heures sur 24. L'éventuelle utilisation de vidéosurveillances ne pourrait se faire que selon la législation en vigueur. L'article 5 de l'arrêté étant un simple renvoi à l'article 21 bis du règlement communal de police. La question du domaine public est réglée quant à elle à l'article 20 du règlement qui rappelle que le domaine public est destiné aux communs usages de tous, ce qui n'est pas le cas des aires de jeux pour enfants et des écoles qui ne sont, à l'évidence, pas destinées à tous, comme l'est une rue par exemple. Les articles 25 et 26 du même règlement sont ceux qui permettent d'interdire le verre, mesure proportionnelle car les autres contenants sont autorisés, et le feu puisque les lieux ne sont pas faits pour cela. Ce sont également les articles de règlement communal de police qui permettent d'exiger que les déchets soient déposés dans les poubelles.

Pour ce qui concerne les écoles, il sied de souligner qu'il ne s'agit pas de domaine public mais de patrimoine administratif. Il faut, en effet, distinguer le domaine public qui peut être utilisé par tout un chacun, comme les routes et les places, et le patrimoine administratif comme les hôpitaux, les gares et les écoles qui ne peuvent être utilisés par les administrés que moyennant une activité administrative. Le Conseil peut fixer des horaires d'ouverture à sa guise en fonction de l'usage qui est fait de ce même patrimoine administratif.

Question 3 : est-ce que la mesure est proportionnelle ? La ville rappelle que toute dénonciation en vertu de cet arrêté se fait toujours aussi sur la base des articles du règlement communal de police, raison pour laquelle l'arrêté précise explicitement que les dénonciations se font sur la base de ce règlement, articles 6 et 7 de l'arrêté. Les mesures qui composent l'arrêté sont proportionnelles puisque, aptes et nécessaires et proportionnelles au sens strict. Seuls les emplacements pour enfants sont fermés la nuit, seuls les verres et le feu sont interdits, uniquement les déchets doivent être mis dans la poubelle. La question de la fumée dans les cours d'école est évidemment une mesure respectant le principe de proportionnalité.

Je complète maintenant la réponse. Les 4 premières interrogations du conseiller Mabillard ont été répondues dans la question numéro 1 de Madame Betchov. L'article 2 au sujet de l'espèce ou le pseudo-couvre-feu, ainsi que l'évaluation dans le temps.

Il convient de préciser que l'arrêté ne vise justement que les installations pour enfants, des jardins publics et des aires de jeux ainsi que les cours d'école. Il s'agit de lieux destinés à être utilisés par des enfants pour jouer en journée et dont l'utilisation en soirée par un autre public se révèle abusive. Il est évident que le passant inoffensif, pour reprendre l'expression, qui traverserait ce lieu afin de se déplacer, ne tomberait pas sous le coup de cette disposition, aucune notion d'utilisation accrue de ce site n'étant à relever dans ce cas; il ne s'agit en aucun cas d'un couvre-feu. Les lieux ont été préparés avec des

affiches et/ou de l'arrêté au complet. Au vu des très nombreuses patrouilles préventives de la PRVC sur ces sites, il sera possible de tirer un bilan après 6 mois, basé sur la fréquentation de ces lieux et les dénonciations effectuées auprès du tribunal de police par rapport au postulat qui avait été déposé par le groupe PDC et refusé par ce même plénum. Comme mentionné plus haut, c'est la situation actuelle qui a rendu nécessaire de réglementer l'utilisation des installations municipales en question. Il n'était pas nécessaire de légiférer que l'arrêté est de la compétence du Conseil municipal, le règlement est de votre compétence avec un calendrier sensiblement extensible comme vous pouvez l'imaginer.

Les questions relatives au chapitre 3 ont déjà été répondues et je termine avec la dernière interrogation qui est le dialogue avec les jeunes et les éducateurs de rue. L'éducation de rue participe à l'observatoire de la jeunesse, pilotée par le secteur jeunesse de la ville. Il est un pôle à part entière actif dans la sensibilisation du programme, respect des gens et des choses, et présent sur le terrain, tous les jours, en appui à divers services et partenaires dans la dotation d'EPT existantes. De plus, lors de la mise en place d'un dispositif particulier comme Piazza Uno, qui est la présence accrue le vendredi dans le jardin de la Planta, un travail main dans la main est effectué par la police et les éducateurs de rue.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC Cinquième question de Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard : "les réfugiés du camp de Moria".

Suite à l'incendie du camp de Moria, sur l'île grecque de Lesbos, l'Allemagne qui préside l'UE actuellement parle de "catastrophe humanitaire" et demande aux pays européens d'accueillir une partie des réfugiés de ce camp, en priorité les jeunes non accompagnés. Le secrétariat d'Etat aux Migrations a précisé, depuis, que Berne envisageait d'en accueillir une vingtaine. Au lendemain de cette décision, la ville de Zürich a lancé un appel à la confédération lui demandant d'accueillir un plus grand nombre de ces réfugiés. Elle s'est dite prête à en recevoir quelques-uns sur son territoire communal, permettant ainsi d'augmenter le nombre fixé par le Conseil fédéral. Aussitôt d'autres villes comme Lausanne, Genève et Delémont (11.454 habitants) se sont associées à cet appel de Zürich.

De leur côté, nos autorités ont-elles envisagé :

- à un moment ou à un autre de se joindre à cet appel de Zürich ?
- de faire pression à leur tour sur la confédération pour qu'elle fasse un effort supplémentaire ?

En outre, nos autorités estiment-elles que Sion pourrait de son côté accueillir quelques-uns de ces réfugiés permettant ainsi à notre pays d'en recevoir plus que la vingtaine envisagée préalablement ? Si non, quels sont les obstacles qui empêchent concrètement notre ville de se joindre à l'appel de Zürich ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. J'aimerais remercier Monsieur Jean-Paul Mabillard pour sa question car même si le sujet est tragique, il est important de nous rappeler que l'incendie du camp de Moria, en Grèce, du 9 et 10 septembre dernier, a jeté encore plus à la rue, 12'500 personnes dont 4'000 enfants. Suite à ce désastre, Zürich, Berne, Lucerne, Lausanne, Genève et Delémont ont lancé un appel à la confédération afin que la Suisse accueille au plus vite des réfugiés de ce camp.

Bien que la politique d'asile relève de la compétence de la confédération, les villes sont des partenaires essentiels en matière de politique d'intégration. J'aimerais relever à ce titre que Sion a déjà, par le passé, mis à disposition un appartement pour accueillir des personnes lors de la crise migratoire syrienne. Sion soutient le dispositif communal et le programme d'intégration cantonal (PIC) et les associations actives dans l'intégration, comme l'OSEO, le CSI, la Croix-Rouge, Lire et écrire. Toutes ces organisations sont actives, notamment dans les cours de français et une permanence juridique pour les gens issus de la migration. Avec 120 nationalités représentant 25% de sa population, Sion est une commune ouverte et accueillante. Dans la poursuite de cette tradition, nous allons interpellier le canton et la confédération pour leur communiquer notre intention d'accueillir des personnes touchées par cette tragédie sur le modèle appliqué par le passé lors de la dernière crise migratoire syrienne.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Sixième question de Monsieur le conseiller Gilles Fellay "secteur des ambulances".

Depuis plusieurs semaines, il se dit que le secteur des ambulances de Sion est en proie à des difficultés certaines. Je m'inquiète de cette situation dans un secteur important et vital pour notre population. Dans ce contexte, je me permets les questions suivantes :

- *Est-il vrai que la commune fait l'objet de plaintes d'avocats mandatés par des collaborateurs du secteur des ambulances ?*
- *Est-il vrai que le canton a été interpellé et qu'il a effectué un contrôle ?*
- *Quelles sont les conclusions de ce contrôle de l'Etat du Valais ?*
- *Au vu du climat qui règne actuellement au sein de ce secteur, et des relations difficiles avec le département de la santé, le Conseil municipal peut-il garantir que son objectif d'une neutralité des coûts pour les ambulances pourra être atteint ?*

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La première question concernait d'éventuelles plaintes que nous aurions reçues. Une partie des ambulancières et des ambulanciers par la protection juridique de l'association valaisanne des ambulanciers, a interpellé la Ville de Sion afin de clarifier la question de la soumission du CSU à la législation sur le travail. Un couple d'ambulanciers a fait de même à titre privé par l'entremise d'un avocat.

Deuxième question qui demandait à savoir si le canton avait été interpellé. Non satisfaits des réponses que nous avons données à ces ambulancières et ambulanciers, de la proposition que nous leur avons faite de régler ces questions ensemble à la rentrée, il est vrai que ceux-ci ont contacté le service de protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais, le SPT, avec copie à la cheffe du département de la santé et à l'OCVS. Le SPT a effectué un contrôle sur la durée du travail le 1er septembre 2020 en présence du secrétaire municipal, du chef de service, du responsable du CSU et d'une partie des ambulanciers. Ce contrôle consistait à consulter les plannings et à poser toutes les questions nécessaires aux personnes présentes.

Quelles sont les conclusions de ce rapport ? Ce rapport, qui a été rendu par le SPT le 10 septembre 2020, liste un certain nombre de constatations faites et d'adaptations à effectuer afin d'être pleinement conforme à la législation topique. Il s'agit d'un rapport préliminaire qui n'est pas en force. La ville devra encore se déterminer. Nous avons jusqu'au 15 octobre pour le faire. La question encore ouverte à ce stade est celle du statut du CSU en la matière étant donné qu'il appert que les ambulances communales de la plupart des villes romandes travaillent de la même manière que celle de Sion. La Ville de Sion est, à ce stade, toujours dans l'attente des informations du SECO. À ce sujet, il a été demandé à ce dernier de transmettre les permis de travail de nuit, dimanche et jours fériés, des entreprises communales en question. Ces derniers étant publiés dans la feuille officielle suisse du commerce, la FOSC, lors de leur délivrance. La ville, bien sûr, respectera les règles qui s'imposent à elle. Or, il semble que certains CSU, pour l'instant communaux, échappent à l'application de la loi ou la législation sur le travail.

Dernière question qui concernait la garantie que nous pouvions apporter pour la neutralité des coûts pour le service des ambulances qui est une préoccupation que vous avez réitérée à plusieurs reprises.

La direction du service de la sécurité publique et celle des ambulances ont rencontré à plusieurs reprises l'OCVS, qui est notre autorité de tutelle, afin de régler la question des coûts normatifs pour le secteur des ambulances du canton. Ces discussions ont abouti à une réévaluation des coûts normatifs afin que ceux-ci correspondent à la réalité des services et le forum des services de sauvetage du 22 septembre 2020 les a acceptés.

Les adaptations en question seront valables pour tous les services du canton, ce n'est pas uniquement valable pour Sion, dès validation par la cheffe de département avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. En ce qui concerne le CSU de Sion en particulier, il nous sied de relever que toutes les heures supplémentaires ont été financées avec effet rétroactif, de même que les coûts imprévus non pris en charge par une assurance, par exemple la casse moteur d'un véhicule ou d'autres éléments de ce type. Et, dans ces conditions, nous estimons que la neutralité des coûts devrait être atteinte cette année et maintenue ces prochaines périodes.

J'ai pris avec le service plusieurs mesures. C'est un petit commentaire qui ne répond pas tout à fait à la question mais qui peut vous amener quelques informations sur la volonté du conseil de ramener la sérénité au sein de cette section. On a rencontré tous les ambulanciers, les ambulancières, le 9 juillet 2020 dans cette même salle afin de les informer des mesures et des décisions prises. Vous savez que l'on réfléchit toujours à la relocalisation des ambulances du côté de l'hôpital. Mais ce sont surtout les statuts des discussions en cours sur les coûts normatifs, qui sont importants, ce qui nous permettra de garantir l'équilibre financier que vous souhaitez. Nous avons également donné un mandat à l'ASCA afin d'entendre toutes les collaboratrices et les collaborateurs de la section pour mesurer les tensions qui étaient constatées et chercher des solutions. Enfin, une rencontre sera organisée très prochainement avec les ambulanciers pour leur faire le retour de nos constatations.

Nous avons pour ambition de conserver ce CSU au sein de la ville pour autant que l'on arrive à trouver des conditions de travail qui soient calmes et constructives.

C'est vrai que cela nécessite un engagement de toutes les parties, soit de l'exécutif, des cadres mais également de toutes les collaboratrices et collaborateurs du CSU. Avec l'accord de l'OCVS et les moyens financiers qui nous seront donnés, on va pouvoir légèrement augmenter le nombre des EPT au sein du CSU et répondre ainsi très rapidement aux exigences qui sont posées par le service de protection des travailleurs. Je vous remercie de votre attention par rapport aux questions qui m'étaient posées.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Septième question de Madame la conseillère Johanne Guex "résultat suite à l'audit égalité salariale dans notre administration communale".

Le 10 mai 2016 nous avons adopté le postulat interpartis demandant de faire le certificat "Egalité salariale". En juin 2018, Sion a également adhéré à la Charte suisse "pour l'égalité salariale dans le secteur public". La loi fédérale est entrée en vigueur cette année.

En 2018, le président, M. Philippe Varone, déclara au Nouvelliste (du 29.07.18) que la ville avait fait l'analyse de son système de rémunération, ainsi qu'une révision des cahiers de charges et de l'échelle des salaires. "Une différence de salaires de 5.2%" aurait été constatée.

Certains de ces écarts seraient le résultat du critère de l'ancienneté, d'autres seraient liés à la pratique des primes de performance. Des mesures auraient été prises, et un nouvel audit pour évaluer leur impact était prévu en 2019.

Questions :

Il va de soi qu'aucune information confidentielle concernant des rémunérations individuelles ne sera exposée. Il s'agit d'avoir une vue globale afin de comprendre les causes systémiques identifiées, et l'impact des mesures correctives. Soulignons que la Charte pour l'égalité salariale s'inscrit dans une politique de transparence et d'information, afin de montrer l'exemple et promouvoir l'égalité professionnelle.

C'est dans cet esprit que nous demandons d'être informé-e-s des éléments suivants :

1) Quels sont les écarts de salaire constatés, par catégorie ou classe de poste ? Quelle est la répartition des femmes dans ces différentes catégories ? Par exemple : combien de femmes occupent des postes de cadre (avec responsabilité de supervision) par rapport au total des femmes employées.

2) Quels sont les facteurs qui pourraient être à l'origine de ces écarts de salaires ?

3) Quelles sont les résultats obtenus suite aux mesures mises en place pour réduire les écarts ?

4) Dorénavant, est-ce que la commune aura recours au logiciel (LOGIB), mis à disposition par le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes ? Ou allons-nous avoir recours à un service d'audit privé, ou autre organe agréé par la confédération ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La question concernait les écarts de salaires qui étaient constatés. Je vous rappelle qu'en 2019, la société HCM, qui était notre consultante pour tout ce qui était politique de rémunération de la Ville de Sion, avait étudié cette notion d'égalité salariale et le constat était le suivant : sur la détermination des classes de fonction, il n'y a pas de différence de classe salariale entre hommes et femmes pour une même fonction puisque je vous rappelle que lorsqu'on met à l'enquête ces postes, le descriptif de fonction est établi et tout de suite la classe est déterminée indépendamment de savoir quel va être le futur titulaire. Concernant la détermination de la part d'expérience à l'embauche, on avait là effectivement une différence dans l'attribution des parts d'expérience de 1,5%. Cette différence s'explique par le profil des titulaires qui sont recrutés. En effet, si l'on prend la différence d'âge entre les hommes et les femmes, elle est de six ans. L'âge moyen des hommes recrutés est de 42 ans et de 36 ans pour les femmes. Le HCM avait analysé à cette époque les différents dossiers des collaboratrices et collaborateurs engagés en 2018 et 2019 et constaté que chaque calcul avait été effectué de manière argumentée, cohérente et sans discrimination.

En ce qui concerne l'attribution de la prime de performance qui est un des éléments de la rémunération de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, le taux moyen de cette prime de performance, qui est en % du salaire fixe, est de 3,2% pour les femmes et de 3,8% pour les hommes. Il nous avait été recommandé de renforcer les contrôles au sein des différents dicastères pour s'assurer qu'il y a bien toujours le respect de l'égalité hommes/femmes. En conclusion, ce processus qui a été mis en place au sein de la ville démontre une volonté institutionnelle forte d'appliquer le principe de l'égalité entre femmes et hommes. Par contre, on doit se montrer vigilant sur 2 points majeurs (c'est toujours les constats de HCM) : développer la représentativité des femmes aux postes de direction (vous le voyez, la plupart des postes de travail sont mis au concours avec un taux de pourcentage d'activité de 80 à 100%) et s'assurer de l'adéquation et de la cohérence entre les évaluations annuelles et le montant de la prime de performance annuelle.

En août 2020, nous avons fait une analyse des données salariales du personnel au bénéfice d'un contrat de droit public. Aujourd'hui, on a un âge moyen des hommes de 46 ans et un âge moyen des femmes de 45 ans. On a à peu près une année d'écart. Les classes salariales sont de classe 17 en moyenne pour les hommes et de classe 18 pour les femmes (17,55 pour les hommes et 18,23 pour les femmes), c'est 0,68% de différence de classe. Pour les parts d'ancienneté, on a des hommes qui sont un peu plus anciens dans l'administration avec près de 13 % et pour les femmes 11%. C'est à peu près deux parts d'expérience de différence.

On doit relever qu'aujourd'hui, des hommes qui travaillent à la voirie, aux installations sportives ou aux parcs et jardins sont majoritairement à 100% et sont au bénéfice d'un contrat de droit public. Par contre, les femmes qui travaillent par exemple comme employées de conciergerie sont majoritairement à temps partiel et au bénéfice d'un contrat de droit privé, donc non incluses dans ces chiffres. On nous demandait des informations sur la répartition des femmes dans les différentes catégories. Je ne vais pas vous donner les chiffres in extenso mais on voit que dans les collaboratrices ou les collaborateurs, dans cette catégorie, on a un collaborateur chef de service et chef de section. Aujourd'hui, les hommes travaillent quasiment à 100%, plus précisément 97,9 %, tandis que les femmes travaillent à 68,4%. On n'a pas de chef de service féminin. Donc là, le calcul est assez vite fait. Dans les chefs de section, l'écart est un petit peu moins grand entre les hommes et les femmes.

On constate aussi qu'il est assez difficile de pouvoir exercer un poste à responsabilité à moins de 80%. On espère que ce ratio puisse évoluer aujourd'hui avec l'évolution de la société, notamment le partage des tâches au sein d'un couple. Il est vrai que ce traditionnel modèle familial est en train d'évoluer aujourd'hui entre l'homme et la femme. Le choix du partage des tâches et de qui travaille se fait de manière un petit peu différente. Force est de constater qu'au sein de l'administration, pour l'instant, les mises au concours montrent souvent une majorité de candidatures masculines.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Les questions écrites sont terminées. Je passe maintenant la parole à Monsieur le conseiller Mathieu Gachnang.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. J'ai ce soir 2 petits divers très différents. Le premier divers concerne le désormais fameux arrêté municipal concernant les parcs et jardins. Je tenais à féliciter la ville. Le Conseil communal fait son travail quand il y a un problème, il agit. Alors qu'au Conseil général on aurait plutôt tendance à attendre qu'il pleuve quand la maison brûle plutôt que d'appeler les pompiers. Cela fait 8 ans que l'on parle de littering, que l'on parle d'incivilité, cela revient de manière cyclique, c'est un peu un marronnier, tous les ans il y a une intervention à gauche, une intervention à droite. Et puis au final, qu'est-ce que fait le Conseil général sur une problématique qui revient tout le temps ? RIEN. On va chercher des problèmes à l'autre bout du monde mais les soucis que l'on a en bas de chez nous, dans nos cours d'école, on ne les règle pas, on ne fait pas notre travail de législatif. Du coup, j'ai été boire un café avec un éminent politicien de la ville qui, un jour m'a dit : "je trouve que le Conseil général, vous ne travaillez pas assez". Je suis tout à fait d'accord. Alors, je souhaite que la présidente du Conseil général rajoute pour le prochain plénum un petit point à l'ordre du jour. Ce point serait une commission ad hoc "incivilités".

Tout le monde en parle, tout le monde a un avis. Au final, qu'est-ce qui sort ici de nos discussions et qui pourrait être un support pour les conseillers communaux ? Nada, niente, RIEN ! C'est quand même un petit peu dommage. Je propose que l'on mette ce point-là à l'ordre du jour du prochain plénum, comme cela, peut-être qu'il y aura un jour quelque chose qui sera fait par nous. Peut-être que l'on pourra produire quelque chose que les conseillers communaux pourront utiliser.

Mon deuxième divers, c'est un rebond sur une remarque du Président Varone qui parlait de la piétonisation de l'avenue du Midi. Ma question était en lien entre la place du Midi et la rue du Chanoine Berchtold qui souffre, depuis le début des travaux de la place du Midi, du passage des bus dans un sens et dans l'autre et d'un grand nombre de voitures alors que l'on est sur une des premières zones de rencontre, une zone piétonne à 20 km/h. J'aurais voulu savoir quelle était l'idée de la ville concernant cette zone de rencontre. Est-ce qu'un jour ou l'autre les habitants des nombreux immeubles résidentiels de cette rue vont pouvoir retrouver le calme ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je laisserai votre plénum décider pour la commission ad hoc. Concernant le régime de circulation au cœur de ville. Le Conseil municipal est en train de l'étudier et je souhaite avoir quelque chose qui soit cohérent et qui permette de respecter les différents régimes sur les différentes rues.

Une fois que l'on sera mûr, on viendra vous présenter ces éléments-là. Tout est connexe et lié. Quand on ferme une rue, on doit veiller à ce que les densités de trafic soient supportables sur les autres axes, de manière à permettre l'accès au cœur de ville et l'accès aux parkings. On viendra vous présenter ce concept le moment venu.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. J'avais une question concernant la situation du stationnement autour de la gare parce que les travaux Cour de gare et HES ont eu pour conséquence la fermeture du parking au nord des voies et l'indisponibilité de certaines places au sud.

Qu'en est-il donc de l'information qui a été délivrée en vue de ces travaux aux usagers ?

Quelles conséquences sur la circulation dans ce secteur et quel concept mobilité ou stationnement a été mis en place suite aux nuisances provoquées par ces chantiers ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Effectivement, il y a pas mal de choses qui se passent dans le quartier de la gare avec l'arrivée au printemps prochain, plutôt même en février, de la HES. D'autre part, vous avez remarqué qu'il y a le très gros chantier de Cour de gare qui a enfin démarré. D'entente avec les CFF, nous sommes en train de mener des travaux assez importants avec une redéfinition complète de la place de la gare nord et la place de la gare sud.

On aurait souhaité d'ailleurs que les travaux, en tout cas au sud, se fassent pendant l'été. Malheureusement, cela n'a pas été possible parce que nous sommes sur un foncier qui appartient aux CFF. Les CFF n'avaient apparemment pas les budgets et la possibilité de le faire.

Le park and ride qui était aujourd'hui situé sur la place de la gare sud, au nord du bâtiment du Nouvelliste, a été déplacé plus à l'est et pour une grande partie aussi le long de la rue Oscar Bider.

Il y aura dans la nouvelle définition de la place de la gare sud les places à durée limitée qui se trouvaient autrefois sur les ex-caves à Charles. Elles seront déplacées là où se trouve le Park and ride. Il y aura beaucoup plus de places de dépose, ces places qui permettent d'amener ou de venir chercher quelqu'un à la gare. Je n'ai plus en tête combien, mais c'est 2 ou 3 fois plus. On réalise bien que l'on va au-devant d'un mois et demi à 2 mois de travaux qui seront un petit peu pénible puisque l'on est sur le foncier des CFF. La mobilité urbaniste et la ville, les travaux publics, feront tout leur possible pour limiter les désagréments dans la mesure du possible. J'espère avoir répondu à votre question.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Au nom des Verts, je vais me permettre de faire quelques remarques au sujet des bons d'achat que l'on a reçus dernièrement. Lors du dernier plénum du mois de juin, les membres du Conseil général ont été d'accord à une grande majorité de rémunérer ledit plénum, ainsi que la séance de préparation y relative en bons d'achat. Ceux-ci sont à faire valoir auprès des commerces de notre commune, sauf ceux qui ont pu rester ouverts durant la période de confinement.

La municipalité a choisi de distribuer ces bons uniquement pour les commerces et entreprises membres de l'association "Sion, Commerces et Services". Parmi ces membres se trouvent des supermarchés qui sont restés ouverts pendant le confinement. De plus, il n'y a que 150 membres, alors que les commerces sont bien plus nombreux, ce qui restreint largement le choix proposé pour faire valoir ces bons.

Il y a là visiblement une inégalité de traitement entre les petits et les gros commerces mais aussi entre les membres et les non-membres de l'association. Le soutien proposé par le Conseil général auprès des petits commerçants impactés par la crise du COVID est plus que louable. La municipalité, en choisissant l'association "Sion, Commerces et Services", a visiblement manqué la cible et nous ne pouvons que le regretter. Nous comptons néanmoins sur le bon sens de nos collègues pour écouler ces bons selon l'intention initiale de cette résolution et souhaitons que la municipalité trouve rapidement des solutions d'amélioration afin de toucher un plus grand nombre de commerces sédunois.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, on a eu quelques échanges avec le bureau, même avec certains d'entre vous par rapport à cette question.

Nous avons suivi une pratique qui était celle des autres villes du Valais romand. Notre partenaire aujourd'hui du commerce local est "Sion, Commerces et Services". On souhaitait pouvoir l'intensifier.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui on a près de 4'200 enseignes et autres commerces à Sion. Il aurait donc fallu pouvoir tous et toutes les contacter et pouvoir gérer avec elles la gestion de ces bons. Cela nous paraissait assez compliqué. "Sion, Commerces et Services" offre du reste la gratuité de la cotisation pour la première année et l'idée est vraiment de renforcer cette association qui pourra être un partenaire de plus en plus fort vis-à-vis de la Ville de Sion. L'objectif n'était pas du tout de limiter l'accès à des petits commerces dans le cadre de la distribution des bons que vous avez souhaité redonner à l'économie locale.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Ma question concerne la vente des terrains de la Bourgeoisie qui se situent dans le futur quartier Ronquoz 21. Lors de la dernière assemblée bourgeoise, son président Monsieur de Lavallaz a répété à plusieurs reprises qu'ils ont proposé ces terrains à la ville et que la ville n'était pas intéressée. Ces terrains se trouvent dans le périmètre Ronquoz 21. Pouvez-vous me dire pourquoi la ville n'était pas intéressée ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je dirai que dans l'idéal, on pourrait être intéressé par ces terrains. Je vous rappelle que les enjeux financiers de l'acquisition de ces terrains étaient de 15 millions de francs. C'était une décision que le Conseil général aurait dû prendre puisque c'est un montant très important pour la Ville de Sion. C'est une situation juridique, à l'époque, la proposition que l'on nous a faite pour ces terrains n'était pas aussi limpide qu'aujourd'hui. Je ne vais pas rentrer dans le détail de droit de superficie, de procédures qui sont en cours, notamment avec un projet qui a été mis à l'enquête sur ces parcelles et pour lequel la ville s'était opposée. On pensait que de devenir propriétaire de ces terrains était peut-être une faiblesse juridique dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle que les enjeux pour la ville dans le quartier de Ronquoz 21 vont être essentiellement de pouvoir gérer les infrastructures publiques et que nous devons réserver nos deniers pour ce faire.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Je reviens vers vous au sujet de la suppression de la ligne de bus 4 Sion-Uvrier. Un certain nombre de personnes m'interpelle régulièrement à ce sujet et je suis chaque fois empruntée pour leur répondre. Ce que j'aimerais savoir ce soir, c'est si oui ou non la ligne sera supprimée ou maintenue par miracle.

Je pense qu'il est important de ne pas attendre une semaine avant la sortie de la grille horaire pour informer les gens parce que l'on sent qu'ils ont véritablement envie de savoir.

Je tiens quand même à rappeler que c'est grâce à l'intervention des conseillers généraux d'Uvrier siégeant à la Cogest que ce problème a été soulevé et c'est bien grâce à leur intervention que le débat a pu avoir lieu chez une partie des citoyens. Rien d'officiel n'a été communiqué de la part de la municipalité à ce jour et je pense que pour les 600 personnes qui ont signé la pétition demandant le maintien de la ligne, une réponse claire serait souhaitée.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Le Conseil a décidé en 2018 de supprimer, dans le cadre des travaux de l'agglomération, cette ligne numéro 4. Il faut savoir que le principe même des transports d'agglomération est d'amener les gens par mobilité douce sur une gare quelle qu'elle soit et ensuite, c'est la ligne CFF principale qui sert de colonne vertébrale à tout le système. Ceci devait avoir lieu il y a un an déjà. Ce n'a pas été le cas parce que cela a été retardé d'une année pour des raisons liées à l'agglomération. Là-dessus, il y a eu la pétition. Le conseil s'est penché en détail sur différentes solutions. Nous sommes vraiment à bout touchant. Je pense que l'on sera capable de donner une réponse dans les jours qui viennent. La raison pour laquelle la réponse a tardé est parce que cela prend toujours beaucoup de temps quand il faut travailler avec une organisation comme l'agglomération qui inclut Car postal, qui inclut les CFF et des entités que l'on ne contrôle pas toujours. Ensuite, il y a eu évidemment le COVID, tout le monde n'était pas au bureau, soit parce qu'ils étaient malades, soit parce qu'ils étaient tout simplement indisponibles. Cela a donc pris beaucoup plus de temps que prévu, je crois avoir eu l'occasion de l'expliquer. On a pris la chose à bras-le-corps et je pense que l'on est maintenant très proche d'une solution qui va être proposée très rapidement.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. J'ai une question pour la municipalité. Vous avez parlé tout à l'heure qu'il y aura un essai de zone piétonne à l'avenue du Midi. Je viens sur l'axe du Grand-Pont et de la rue de Lausanne et j'aimerais savoir ce qu'il en est.

L'essai a été prolongé, il me semble qu'il devrait y avoir une fin de test à la fin septembre. Je voulais savoir ce qu'il en était pour la suite et si l'essai est fini, qu'est-ce qu'il adviendra de la gratuité des parkings le vendredi soir et le samedi ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, la période test se termine au 30 septembre. On est en train de collecter les questionnaires.

Nous avons fait 3 types d'enquête. Une enquête auprès des usagers de la place par des sondages sur place, auprès des commerçants avec des entretiens directifs. Notre délégué et responsable de la

promotion économique a rencontré un certain nombre de commerçants et a rencontré également les habitants au travers d'un questionnaire. Aujourd'hui, nous sommes en train de collecter ces différents éléments et de définir le statut futur de cette place ou de cette zone, puisque c'est la rue de Lausanne, l'espace des Remparts et la rue du Grand-Pont, avec les mesures qui devront les accompagner, notamment les questions liées à la gratuité des bus. On vous fera une communication dans les prochains jours, une fois que tout cela aura été défini avec précision et que l'on puisse avoir tous les éléments de communication nécessaires.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Une question qui concerne le littering en ville. Ayant constaté à de nombreuses reprises que des entreprises de conciergerie dont les employés vont de bâtiment en bâtiment, munis souvent d'une souffleuse ou de divers instruments électriques ou à moteur, doivent donner comme consigne de systématiquement débarrasser l'espace devant un lieu déterminé de ces divers détritiques et feuilles mortes et de les envoyer derechef sur la route qui est un espace public lui donnant un aspect peu reluisant. Je rappelle que la route fait partie de notre lieu de vie et que ce n'est pas une poubelle non plus.

Ma question est simple. Est-ce que les employés communaux qui doivent prendre en charge ensuite ces déchets ont rapporté cette information ?

Si oui, qu'est-il prévu pour que ces charges privées ne soient pas assumées uniquement par la ville ?

Si la ville est au courant, que compte-t-elle entreprendre pour corriger ou régler cela et si oui quoi ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Il est vrai que c'est une problématique que l'on peut facilement imaginer mais que j'ignorais. J'ignorais en tout cas que les privés utilisaient des souffleuses pour nettoyer leurs surfaces privées et salissaient des surfaces publiques. On va donc en discuter avec les responsables de la voirie pour prendre les mesures nécessaires. Si vous avez des exemples concrets, vous pouvez me les fournir en privé.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. Lors de notre dernier plénum, 4 groupes du Conseil général ont proposé une résolution commune pour que la rémunération du plénum et de la séance de groupe soit convertie en bons d'achat à faire valoir auprès des commerces locaux.

Courant cet été, j'ai dû me rendre chez un garagiste à Sion pour changer l'ampoule d'un de mes phares. Vous allez me dire : "rien d'extraordinaire" et je le conçois parfaitement. Cependant, pendant qu'il s'attelle à la tâche, je profite de papoter avec lui et lui demande comment il a vécu la crise du COVID-19. J'en viens à lui parler également des bons d'achat en lui conseillant vivement de s'inscrire car peut-être que des personnes pourraient avoir besoin d'un petit ou grand service, de changer des pneus, etc. De retour chez moi, par curiosité, je me rends sur le site avec la liste des commerces inscrits pour voir s'il y a déjà des garages et là, je constate avec effroi que pour pouvoir bénéficier de ces bons, les commerçants doivent s'acquitter d'une cotisation qui oscille de 200 à 500 francs.

À ce moment-là, je me retrouve à regretter de lui avoir parlé de ces bons car pour en bénéficier il va devoir mettre la main au porte-monnaie. Le but initial de cette résolution était de soutenir les commerces et certainement pas de les obliger à payer une cotisation. Il est particulièrement décevant de constater que l'impulsion et les intentions du législatif soient si peu prises en considération.

Nous nous posons également la question de savoir de quelle manière la communication a été faite et si tous les commerces de la ville ont pu être informés, sachant que le centre commercial de la ville, à lui seul, compte plus de 700 commerces et la commune plusieurs milliers, environ 4200 comme il a été dit auparavant. De plus, la résolution précisait bien que les bons étaient à faire valoir dans tous les commerces de la commune, sauf dans les commerces aux rayons d'alimentation qui ont pu rester ouverts durant la période de confinement. Dès lors, se pose la question de savoir pourquoi au final ces bons sont valables dans des magasins tels que Manor, Coop ou encore Migros.

En conséquence, force est de constater que la municipalité a détourné le but visé de la résolution et nous le regrettons vivement. Le groupe AdG demande donc ce soir au Conseil municipal de modifier les modalités pour ces bons en offrant la gratuité de l'inscription pour les commerces durant les 2 premières années et sans obligation de renouvellement. Nous sommes d'avis que cela devrait pouvoir se faire sans surcharge administrative et il serait d'ailleurs judicieux d'élargir le cercle en utilisant les données du site de solidarité "Ensemble 19". Notons également que, par ce geste, la SCS se fera mieux connaître et l'association pourra prendre de l'ampleur à long terme. Nous espérons que le Conseil municipal, en collaboration avec le bureau du Conseil général, pourra rapidement rectifier le tir et nous permettre d'apporter notre soutien à une plus grande partie des commerces de la commune qui subissent encore les effets des restrictions sanitaires.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je prends note de votre proposition. Effectivement, la première année est gratuite quand on adhère. Ensuite, il y a un montant de cotisation et on va étudier votre proposition.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. J'ai une question concernant la plateforme "Sion 19" qui tourne. L'argent est mis par la municipalité mais je trouve que la municipalité ne fait pas beaucoup de publicité. Beaucoup de commerces ne s'inscrivent pas parce qu'ils ne savent pas que cette plateforme existe et je trouve dommage pour les gens qui pourraient profiter de cette offre.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, on a essayé de faire de la communication. Il est prévu une deuxième salve de communication pour la fin de l'année pour encourager les entreprises à s'inscrire sur cette plateforme. Je vous rappelle qu'il y a des montants qui sont à disposition, que vous avez décidés. Il y a aussi ce rabais qui permet aux consommateurs et aux commerçants d'avoir quelques avantages.

On voit qu'il y a eu un élan très fort pendant la période du COVID. Il faut maintenant que l'on arrive à habituer nos commerçants et nos consommateurs à utiliser ces plateformes. Les deux sont nécessaires. Vous avez vu que ces 2 jeunes ont été sanctionnés du titre de Valais Star du Nouvelliste pour leur initiative. C'est un effort collectif que nous devons faire et si vous avez aussi l'occasion de rencontrer les commerçants faite-leur part de cette possibilité.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole, je clos cette soirée. Je remercie tous les intervenants. Bonne rentrée chez vous, belle et douce nuit.

Sion, le 15 novembre 2020

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 29.09.2020

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	AdG	31	Moulin	Guillaume	UDC
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Mukuna	Akanga	PDC
3	Barras	Dominique	PDC	33	Paladini	Chantal	PLR
4	Berclaz-Andrey	Marlyne	AdG	34	Pallara	Juan Carlos	AdG
5	Betchov Gabioud	Denise	AdG	35	Pannatier Kessler	Delphine	PLR
6	Boand	Vincent	UDC	36	Pfister	Brigitte	LES VERTS
7	Bonvin	Claire-Lise	PdC	37	Pitteloud	Christian	PDC
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Pitteloud	Christophe	PDC
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Praz	Thierry	PDC
11	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	41	Reist	Martin	UDC
12	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	42	Rey	Charles André	PDC
13	Duroux	Christophe	PDC	43	Rossier	Gérard	LES VERTS
14	Fellay	Gilles	PDC	44	Rossier	Virginie	PDC
15	Fumeaux	Dionys	UDC	45	Rouiller	Jean Daniel	PLR
16	Gachnang	Mathieu	PDC	46	Schüpbach	Pierre	PDC
17	Gianadda	Isabelle	PDC	47	Stalder	Thierry	PLR
18	Gillioz	Fernand	PLR	48	Tavernier	Jérôme	PLR
19	Hirt	Jean-Claude	UDC	49	Theler	Maud	AdG
20	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	50	Trabacchi	Sophie	PDC
21	Juillerat	Olivier	PLR	51	Turatti	Alain	PLR
22	Kuchler	Fabien	PLR	52	Ulrich	Daniel	PLR
23	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	53	Varone	Gérard	PDC
24	Léger	Jean Charles	PDC	54	Vergères	Pierre Michel	UDC
25	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	55	Zuchuat	Raphaël	PDC
26	Maury	Cindy	AdG	56	Zumstein	Alain	PLR
27	Michel	Julie	LES VERTS	57			
28	Micheloud	Benoît	PDC	58			
29	Mirailles	Christian	LES VERTS	59			
30	Moren	Jean Philippe	PDC	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	5			
2	Guex-Crosier	Johanne	AdG	6			
3	Jacquod	Caterina	PLR	7			
4	Sierro	Christophe	PDC	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			